

N° 81

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

---

---

Annexe au procès verbal de la séance du 22 novembre 1994

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la commission des Affaires économiques et du Plan (1) sur  
le projet de loi de finances pour 1995, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE  
NATIONALE,*

TOME IV

INDUSTRIE

Par M. Francisque COLLOMB,

Sénateur.

---

*(1) Cette commission est composée de : MM. Jean-François-Poncet, président ; Philippe François, Henri Revol, Robert Lacombe, Jean Huchon, vice-présidents ; William Cherys, Francisque Collomb, Jean-Paul Emin, François Gerbaud, Louis Minetti, secrétaires ; Henri Bangou, Janine Bardou, Bernard Barraux, Jacques Bellanger, Georges Berchet, Roger Besse, Jean Besson, Marcel Bony, Didier Borotra, Jean Boyer, Jacques Braconnier, Robert Calmejane, Louis de Catuelan, Raymond Cavrel, Gérard Cesar, Roland Courteau, Marcel Daunay, Désire Debavelaere, Jean Delaneau, Jean-Pierre Demerliat, Rodolphe Desire, Michel Doublet, Pierre Dumas, Mme Josette Durrieu, MM. Bernard Dussaut, Jean Faure, André Fosset, Aubert Garcia, Charles Ginesy, Jean Grandon, Georges Gruillot, Mme Anne Heinis, MM. Rémi Herment, Bernard Hugo, Roger Husson, Pierre Lacour, Gérard Larcher, Jean-François Le Grand, Charles-Edmond Lenglet, Félix Leyzour, Maurice Lombard, Michel Manet, René Marqués, François Mathieu, Serge Mathieu, Jacques de Menou, Louis Mercier, Louis Moineard, Paul Moreau, Joseph Ostermann, Albert Pen, Jean Pépin, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Alain Pluchet, Jean Pourchet, André Fourny, Henri de Raincourt, Paul Raoult, Jean-Marie Rausel, Roger Rigaudière, Jean-Jacques Robert, Jacques Rocca Serra, Jean Roger, Josselin de Rohan, Raymond Soucaret, Michel Souplet, Fernand Lerdy.*

Voir les numéros

Assemblée nationale (10ème législ.) : 1530, 1560 à 1565 et T.A. 282

Sénat : 78 et 79 (annexe n° 25) (1994-1995)

---

Lois de finances.

## SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
<b>AVANT-PROPOS</b> .....	7
<hr/>	
<b>CHAPITRE PREMIER : PRESENTATION SYNTHETIQUE DES CREDITS DEMANDES POUR 1995</b> .....	11
<hr/>	
<b>I. L'ADMINISTRATION CENTRALE ET LES SERVICES DECONCENTRES</b> .....	11
A. L'ADMINISTRATION CENTRALE .....	11
B. LES SERVICES DECONCENTRES .....	12
<b>II. LA POLITIQUE INDUSTRIELLE ET L'INNOVATION</b> .....	13
A. LES CREDITS .....	13
B. L'AGENCE NATIONALE POUR LA CREATION D'ENTREPRISES (ANCE) .....	15
C. L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CREATION INDUSTRIELLE (ENSCI) .....	16
D. LES GRANDS PROJETS INNOVANTS ET «EUREKA...» .....	18
<b>1. Les grands projets innovants</b> .....	18
<b>2. Eureka</b> .....	19
<b>III. NORMALISATION, QUALIFICATION, MÉTROLOGIE ET SÉCURITÉ DE L'APPAREIL PRODUCTIF</b> .....	20
A. LES CREDITS .....	20
B. LA NORMALISATION .....	21
<b>1. L'organisation</b> .....	22
<b>2. Le rôle de l'AFNOR</b> .....	22

	<u>Pages</u>
C. LA METROLOGIE	24
D. LA QUALIFICATION DES PRODUITS	25
<hr/>	
<b>CHAPITRE II : LA CONJONCTURE INDUSTRIELLE EN 1994 : APPROCHE SECTORIELLE</b>	<b>27</b>
<hr/>	
<b>I. L'AUTOMOBILE</b>	<b>27</b>
A. LA PRIME GOUVERNEMENTALE A REVEILLE LE MARCHE FRANÇAIS	27
B. L'APPLICATION DE L'ACCORDEUROPE JAPON DE 1991	29
C. LE RAPPORT «BANGEMANN» : FAUT IL «DÉLOCALISER» ?	29
D. LA DISTRIBUTION SELECTIVE	30
E. LE RÉSEAU DES RÉPARATEURS DE VÉHICULES ACCIDENTÉS	31
F. RENAULT	31
1. Désormais Renault gagne de l'argent, même en bas de cycle	32
2. Les projets d'ouverture du capital : une operation strictement financière dans l'immediat	33
3. Renault-Vehicules Industriels (RVI) : de nouveaux partenaires ?	34
G. PSA	35
1. 1993 : un exercice «fort peu agréable»	35
2. 1994 : l'attente du retour aux bénéfices	36
H. L'ÉQUIPEMENT AUTOMOBILE : POURSUIVRE LA MODERNISATION DE L'OUTIL INDUSTRIEL	37

	<u>Pages</u>
<b>II. LA SIDÉRURGIE</b> .....	40
A LA SIDÉRURGIE FRANÇAISE EN 1993 .....	40
B L'ANNÉE 1994 ET LES PERSPECTIVES POUR 1995 .....	42
C LES DIFFICULTÉS DE LA RESTRUCTURATION DE LA SIDÉRURGIE EUROPÉENNE .....	43
<b>III. L'ÉLECTRONIQUE</b> .....	45
A THOMSON .....	45
B BULL .....	46
1. 1993 : persistance du déséquilibre .....	46
2. 1994 : un redressement encourageant .....	47
3. Une recapitalisation discutée .....	48
4. Une privatisation annoncée .....	49
<b>IV. MÉTALLURGIE - MACHINE OUTIL - MÉCANIQUE</b> .....	50
A L'INDUSTRIE FERROVIAIRE .....	50
B LA CONSTRUCTION NAVALE .....	53
C L'INDUSTRIE MÉCANIQUE ET LA MACHINE OUTIL .....	55
D LES NON FERREUX - PEGHNEY ET L'ALUMINIUM .....	56
<b>V. CHIMIE - PHARMACIE</b> .....	60
<b>VI. L'INDUSTRIE TEXTILE</b> .....	64
1. Le cadre international .....	64
2. Les priorités de l'action gouvernementale .....	66
3. Les entreprises .....	67
4. L'habillement .....	67
5. Les perspectives du textile-habillement pour 1995 .....	68

	<u>Pages</u>
<b>VII. LE BOIS, LE MEUBLE, LE PAPIER, LE VERRE .....</b>	<b>69</b>
<b>A LE BOIS</b>	<b>69</b>
<b>B LE MEUBLE</b>	<b>70</b>
<b>C LE PAPIER</b>	<b>71</b>
<b>D LE VERRE</b>	<b>72</b>

Mesdames. Messieurs.

- **En 1994, la reprise est «tirée» par l'industrie**

Le dernier trimestre de 1993 a montré que le redressement ébauché depuis avril 1993 se confirmait. Les industriels sont restés toutefois prudents, en début d'année, s'agissant de la demande et la croissance attendue du produit intérieur brut pour 1994 n'excédait pas 1 %. Leurs prévisions en matière d'investissement pour 1994 n'excédaient pas 3 % de croissance en janvier et l'INSEE ne prévoyait une véritable accélération de l'investissement qu'à compter du second semestre de 1994, après trois années de recul.

La demande globale en produits industriels s'est nettement affermie dès le premier trimestre de 1994. La production manufacturière (hors énergie et agro-alimentaire) a crû de 3,7 % dans le même temps.

Des avril 1994, il apparaissait que l'activité s'orientait mieux en raison d'un arrêt précoce du déstockage et une reprise sur les biens d'équipement due au fait que la «profitabilité interne» n'était plus un obstacle à l'investissement.

La reprise a donc été forte dans l'industrie au premier semestre. Elle s'est opérée à un rythme voisin de 2,5 % pour chaque trimestre.

Le taux d'utilisation des capacités de production a atteint 83,2 % au troisième trimestre de 1994.

La demande étrangère, qui est restée soutenue au troisième trimestre de 1994, et le redressement du marché automobile ont ainsi contribué à relancer l'industrie manufacturière.

La croissance était, en début d'année, évaluée à 0,9 % à 1,5 % pour 1994 et 2,4 % à 3,1 % pour 1995.

Selon une évaluation du ministère de l'Economie en août, le produit intérieur brut devrait croître de près de 3 % en glissement en 1994, dans un environnement international de plus en plus favorable.

Egalement, selon les prévisions du ministère de l'Economie, l'investissement du secteur concurrentiel augmenterait de 8 % en 1995.

● Au niveau européen, la Commission de la Communauté européenne a proposé quatre objectifs prioritaires :

**la promotion de l'investissement immatériel**, notamment en proposant des incitations fiscales en faveur des entreprises et des particuliers disposés à investir dans la formation continue et à favoriser une recherche prenant mieux en compte les besoins du marché et encourageant la création de consortiums d'entreprises européennes

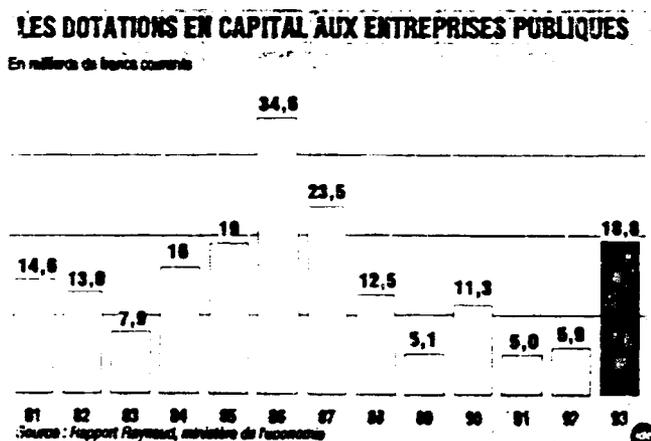
**la coopération industrielle** serait, par ailleurs, encouragée non seulement entre entreprises des Douze, mais aussi avec les pays tiers d'Europe de l'Est, du Sud-Est asiatique et d'Amérique latine. Pour cela, l'exécutif communautaire entend éliminer les obstacles juridiques et fiscaux à cette coopération, en intervenant, par exemple, sur les droits de propriété intellectuelle et en envisageant « un nouvel instrument » pour permettre aux entreprises ou aux collectivités locales, de conclure des coopérations industrielles transfrontalières. Enfin, cette coopération devrait être axée sur les marchés les plus porteurs, une forme de garantie partielle d'investissement étant envisagée pour les entreprises de l'Union souhaitant offrir leurs produits ou leurs services dans les pays de l'Est ;

**le renforcement des règles internes** irait de pair avec l'instauration de règles équivalentes chez nos grands partenaires commerciaux ;

enfin **le contrôle des aides d'Etat** devrait désormais se faire selon une approche moins sectorielle mais plus horizontale par une modernisation et une limitation du rôle des pouvoirs publics en poursuivant les processus de déréglementation d'ores et déjà engagés pour les télécommunications et l'énergie ;

en redefinisant les objectifs du service public et en simplifiant les multiples structures qui interviennent en matiere de politique industrielle pour creer des sortes de "Conseils de la competitivite" europeens.

• Pour achever de definir le cadre general de la politique industrielle, il convient de rappeler que, sur un total de 18,8 milliards de francs, les dotations en capital des entreprises publiques attribuees en 1993 au secteur industriel ont ete particulierement substantielles, avec 4,5 milliards de francs pour Bull.



L'annee 1994 devait, sous cet aspect, être marquée par une amelioration. 5 milliards etaient initialement budgetes, gages sur 55 milliards de francs de recettes de privatisations. Une somme qui s'est revelee largement insuffisante en cours d'annee, notamment avec les 10 milliards de francs promis à Air France. Pour financer ces nouveaux besoins, le gouvernement doit acclerer son programme de cessions d'actifs au prive.

Pour 1995, les dotations en capital qui beneficieront aux entreprises nationalisees ne devraient pas depasser 8 milliards de francs. Comme Air France absorbera à elle seule 5 milliards de francs, au titre de 1995 (10 milliards à celui de 1994), dans le cadre du plan de renouveau global de 20 milliards de francs arrêté par le gouvernement, les autres sociétés seront -du moins peut-on le penser- demandeuses de capitaux.

## **CHAPITRE PREMIER**

### **Présentation synthétique des crédits demandés pour 1995**

Les crédits initialement demandés pour 1995 figurant au fascicule de l'Industrie et des Postes et télécommunications atteignent, globalement (dépenses ordinaires + crédits de paiement) 28,13 milliards de francs, soit un recul de 7,3 % en francs courants par rapport au budget voté de 1994 et, compte tenu de la hausse attendue des prix en 1995 de 9,2 % en francs constants.

Les autorisations de programmes demandées pour 1995 atteignent, au total, 13,39 milliards de francs contre 15,45 milliards de francs dans le budget voté de 1994.

Le présent avis ne porte que sur ceux de ces crédits qui concernent la politique industrielle, à l'exclusion de la politique énergétique, des télécommunications et de la Poste.

## **I. L'ADMINISTRATION CENTRALE ET LES SERVICES DECONCENTRÉS**

### **A L'ADMINISTRATION CENTRALE**

Les crédits alloués à l'administration centrale pour 1995 atteignent 3,98 milliards. Ils progressent de 10,9 % en francs courants par rapport à 1994. Les autorisations de programme ouvertes à

l'administration centrale atteignent -chiffre modeste même s'il progresse de 12,5 % par rapport à 1994- 72,1 millions de francs.

Pour des effectifs totaux qui atteignent 5.853 personnes en 1994, il faut s'attendre, pour 1995, à la création de 58 postes de titulaires et à la suppression de 15 postes de contractuels.

L'aménagement et la rénovation des bâtiments du ministère reçoivent 16,4 millions de crédits de paiements et 21,7 millions d'autorisations de programme pour 1995.

#### B LES SERVICES DÉCENTRÉS

Les crédits demandés pour les services décentralisés en 1995 n'atteignent que 669,8 millions de francs. Ils progressent de 4,04 % par rapport au budget vote de 1994.

8,8 millions de francs d'autorisations de programmes sont demandées pour les services décentralisés, en recul de 22,8 % en francs courants par rapport à 1994.

Une vingtaine d'emplois sont créés au profit des directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (les DRIRE). Cette mesure sera financée sur fonds de concours.

Quant aux écoles des mines, elles bénéficient de 60 créations d'emplois :

Paris	7
Saint Etienne	4
Douai	5
Ales	7
Albi Carmaux	9
Nantes	28

Le plan de transformation d'emploi lié à la rénovation de la grille de la fonction publique suit, par ailleurs, son cours.

Enfin, 776 millions de francs de crédits de paiement sont ouverts aux DRIRE pour l'installation de certains services. 8,87 millions de francs d'autorisations de programme leur correspondent.

## II. LA POLITIQUE INDUSTRIELLE ET L'INNOVATION

### A LES CREDITS

① Les crédits de paiement consacrés à la politique industrielle et à l'innovation atteignent 14,09 milliards de francs pour 1994, soit une contraction de 4,7 % en francs courants par rapport au budget voté de 1994.

Les autorisations de programme correspondantes atteignent 12,7 milliards de francs, en recul de 13,6 % par rapport à 1994.

Les écoles des mines voient leurs moyens renforcés de 16,4 millions de francs.

Quant au Centre national d'études spatiales, il reçoit 29,6 millions de francs supplémentaires.

Au titre des études, on notera l'inscription de 17,3 millions de francs pour les moyens d'expertise propres au ministère de 8,2 millions de francs pour la recherche en matière d'électronique.

② Mais les subventions du titre VI sont, évidemment, les plus importantes. Elles comprennent, en crédits de paiement :

- 90 millions de francs pour le fonds d'industrialisation de la Lorraine, pour faciliter la diversification ;

- 540 millions de francs pour des actions d'amélioration de la compétitivité des PMI, notamment dans le cadre des contrats de plan Etat-Régions ;

- 750 millions de francs pour les aides à la commande en matière de construction navale ;

• 205 millions de francs pour les actions de restructuration industrielle dites «hors CIRI» et 160 millions de francs pour les actions «CIRI».

Rappelons qu'en 1994, les opérations, hors CIRI, engagées ou décidées s'élevaient à 53,5 MF dont

\* 23 90 millions de francs destinés à des opérations déconcentrées se rapportant à :

- la poursuite des opérations de développement en Nouvelle Calédonie : 3 millions de francs
- la poursuite des mesures de traitement des déchets toxiques : 15 millions de francs
- le redeveloppement de Montbéliard : 3 millions de francs
- la conversion de Villeneuve d'Ascq : 2,5 millions de francs
- deux opérations de développement local : 0,4 millions de francs

\* 29,6 millions de francs ont été affectés à diverses opérations de restructuration et de développement d'entreprises (5 dossiers).

La persistance des difficultés rencontrées par les entreprises et les menaces qui pèsent sur divers secteurs (habillement - textile - électronique, construction navale, automobile...) nécessitent de poursuivre en 1995 l'effort engagé.

● Quant au CIRI, au cours du premier semestre 1994, 29 entreprises exerçant leur activité dans des domaines très variés (mécanique, machines outils, textile, BTP ou encore agro-alimentaire...) ont fait l'objet de délibérations. En 1993, pour la même période, le CIRI avait eu à délibérer sur 27 dossiers.

La consommation importante des crédits au premier semestre laisse penser que les besoins de dotation en loi de finances rectificative seront au moins aussi importants que la dotation de l'an passé, soit 100 millions de francs.

Les dotations initiales étaient passées de 100 millions de francs en 1993 à 220 millions de francs en 1994.

Par ailleurs, 148,95 millions de francs de crédits sont ouverts pour l'acquisition de matériel scientifique et l'équipement des écoles des mines.

● L'ANVAR (Agence nationale pour la valorisation de la recherche) reçoit 950 millions de francs de subvention d'équipement pour l'innovation.

Les perspectives de croissance économique devraient renforcer l'investissement des PMI dans des projets d'innovation et l'aide de l'ANVAR est un élément important de leurs projets. Il faut donc prévoir un renforcement des demandes d'aides aux projets et la

poursuite de l'action de l'Agence en faveur du transfert de technologie et du partenariat technologique européen.

L'année 1995 devrait constituer une étape importante vers la généralisation du réseau de diffusion technologique.

D'une manière générale, l'Agence va poursuivre en 1995 la recherche d'accords (nationaux et internationaux) destinés au soutien à l'innovation.

Par ailleurs, pour répondre aux attentes des industriels, l'ANVAR devra poursuivre son orientation vers l'ingénierie de l'innovation.

● Enfin, absorbant 57,9 % des subventions d'équipement pour la politique industrielle, 7,23 milliards de francs de crédits de paiement et 6,91 milliards de francs d'autorisations de programme sont alloués au Centre national d'études spatiales (CNES).

Cette subvention est destinée à couvrir la contribution française à l'Agence spatiale européenne soit 5,15 milliards de francs de crédits de paiement.

A noter que le CNES bénéficiera, en outre, d'un transfert en gestion de 982 millions de francs en provenance du budget de la défense au titre de la recherche duale.

## B. L'AGENCE NATIONALE POUR LA CRÉATION D'ENTREPRISES (ANCE)

Créée en 1979, l'ANCE a été chargée de promouvoir l'esprit d'entreprise et d'apporter un appui technologique aux créateurs et aux repreneurs.

Les principales missions de l'ANCE sont d'être un centre de ressources pour les opérateurs locaux, d'assurer un contrôle qualité du réseau «Chances», de constituer un observatoire de la création/transmission.

L'objectif majeur retenu par le ministère de l'industrie est d'assurer la qualité des créations d'entreprise afin de rendre plus pérennes les entreprises nouvelles et afin de diminuer le taux d'échec des créations d'entreprises.

Le budget de l'ANCE atteint, pour 1994, 42,5 millions de francs, dont 30 millions de francs de subvention de fonctionnement du ministère de l'Industrie.

Les activités de l'ANCE portent sur :

- l'analyse statistique ;
- le conseil aux opérateurs du terrain et à la formation ;
- la conception d'outils d'information ;

l'animation des missions régionales et du réseau des points chances ;

- la communication.

Pour 1995, 29,7 millions de francs sont inscrits.

Le ministère souhaite que l'Agence nationale pour la création d'entreprises (ANCE) développe son rôle de tête de réseau des organismes intervenant en matière de création d'entreprises et, pour cela, qu'elle accroisse son expertise spécifique et s'appuie largement sur ses partenaires territoriaux.

Un accent sera porté, en priorité, sur l'amélioration de la pérennité des entreprises créées (accompagnement des créateurs et suivi des jeunes entreprises).

#### C L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CRÉATION INDUSTRIELLE (ENSCI)

L'École Nationale Supérieure de Création Industrielle a été créée le 26 octobre 1984 sous la forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la double tutelle des ministères de l'Industrie et de la Culture

Elle a pour mission d'enseigner la création industrielle sur la base de projets concrets appelés à s'inscrire dans les contraintes de gestion des entreprises. Son enseignement est conçu pour être ouvert aux courants internationaux de la création industrielle. Elle a aussi une mission de formation permanente et de développement de l'offre de formation. L'École offre, enfin, des moyens d'information et de documentation

● Pour répondre aux missions définies ci-dessus, l'ENSCI dispose en 1994 d'un budget de 30 millions de francs.

Le ministère de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et du Commerce Extérieur apporte un financement de 8.740.871 millions de francs sur le Chapitre 43-01, Article 90 (après annulation de 359.129 francs).

Les actions mises en oeuvre par l'ENSCI, conformément à ses missions ont porté essentiellement sur les domaines suivants :

- formation initiale au «design» et contrats de partenariat industriel ;

- formation continue ;

- information, documentation, communication ;

- réforme de la pédagogie et mise en place d'un mastère européen multimédias ;

- réflexion sur la mise en place d'un troisième cycle et remise d'un rapport du conseil de perfectionnement sur ce thème.

Le budget de l'ENSCI pour 1995 sera un budget «de renforcement des activités» de l'école dont la réorganisation est maintenant largement engagée.

C'est le développement de la formation permanente et la mise en place du 3e cycle qui constitueront les axes principaux de développement de l'École. Le partenariat avec les entreprises reste une priorité de l'École.

## D. LES GRANDS PROJETS INNOVANTS ET EUREKA

### 1. Les grands projets innovants

Le ministère de l'Industrie, des postes et télécommunications et du Commerce extérieur, tout en confirmant son action en faveur de l'innovation et de la diffusion des technologies dans les petites et moyennes entreprises a continué de développer la procédure des Grands Projets Innovants (GPI), initiée en 1989.

Cette procédure des grands projets innovants propose d'accompagner des projets industriels de grande ampleur, initiés par les entreprises, dans des domaines d'activité dont le développement technologique est encore insuffisant.

Ces projets doivent être à finalité civile, novateurs, à fort enjeu stratégique ou commercial, et aboutir sur le marché à moins de cinq ans.

● A la fin du premier semestre 1994, 148 projets représentant près de 6 milliards de francs de dépenses de recherche ont été soutenus pour un montant total d'aide de près de 1,8 milliard de francs.

Les projets intéressent un large éventail de produits et procédés innovants et de créneaux industriels.

Peuvent être cités à titre d'exemple :

le transport souterrain d'électricité à très haute tension à proximité des grandes villes ,

la mise au point d'un insecticide efficace à faibles doses et à remanence limitée ,

la réalisation d'un robot de diagnostic et d'expertise des réseaux d'assainissement ,

la valorisation de matériaux plastique issus de carcasses de véhicules ,

la mise au point d'un système de transport guide automatique et léger pour des flux importants et intermittents de voyageurs sur des distances de quelques kilomètres ,

le développement de membranes de nanofiltration ,

la conception d'un défibrillateur cardiaque implantable ,

le développement d'un polymère bio dégradable pour la detergence ;

la réalisation d'une machine textile sans l'étape de filature ,

le développement d'outils céramiques en nitrure de silicium en alternative du carbure de tungstène

La procédure a également favorisé l'émergence de programmes à caractère coopératif ou associatif qui représentent près du tiers des soutiens publics accordés.

● L'action pour les grands projets innovants d'initiative industrielle, sera poursuivie en 1995, à un niveau sensiblement identique à celui de 1994, avec notamment la mise en place d'un programme Chimie-Avenir, destinée à soutenir le secteur, à forte valeur ajoutée de la chimie fine et des produits de spécialité.

## 2. «Eureka»

● Le tableau ci-après fournit l'état des engagements Eureka décidés à la mi-année 1994 :

	Budget prévisionnel (MF TTC)	Montants décidés au 31 juillet 1994 (MF TTC)
Filière électronique	510	239
JESSI	358	338
TVHD AIMP	147	24*
Hors industries électroniques	195	76
<b>TOTAL.</b>	<b>1210</b>	<b>677</b>

\* hors contrat Thomson, pour lequel la part Eureka n'est pas à ce jour décidée

La consommation prévisionnelle pour l'ensemble de l'année 1994 est cohérente avec les prévisions initiales.

• Pour 1995, un montant comparable est envisagé, tant sur des projets déjà labellisés que sur de nouveaux projets à labelliser entre mi-94 et fin 95.

Le rythme de dépôt de projets demeure soutenu. Les contraintes budgétaires globales conduisent à une sélectivité accrue dans la labellisation et le financement des projets.

### **III. NORMALISATION, QUALIFICATION, MÉTROLOGIE ET SÉCURITÉ DE L'APPAREIL PRODUCTIF**

#### **A LES CRÉDITS**

Les crédits de paiement demandés pour 1995 au titre de la normalisation, de la qualification, de la métrologie et de la sécurité de l'appareil productif atteignent 412,05 millions de francs, en recul de 1,9 % par rapport au budget de 1994.

Les autorisations de programme atteignent, quant à elles, 115,32 millions de francs, en progrès de 21 % par rapport à 1994.

Les principales mesures à signaler concernent :

- un programme d'aménagement des pistes et centres d'essais des véhicules automobiles (1 million de francs) ;
- un crédit de 9,2 millions de francs pour la promotion des moyens et méthodes d'essais et de qualification des produits ;
- la poursuite de la modernisation du Laboratoire national d'essais (LNE), pour 27 millions de francs ;
- enfin, 38,8 millions de francs d'aides aux investissements en faveur de la normalisation.

## INSCRIPTIONS BUDGETAIRES

(en millions de francs)

	1993	1994	1995 Perspectives
<b>Chapitre 44.93 (extraits)</b>			
articles			
20 : Contrôles de produits industriels	4	3,5	8,5
30 : LNE	74	73	71
50 : AFNOR	124	125	123,5
80 : coopération internationale	7,6	6,5	6
90 : promotion normalisation et la qualité	14	14,6	11,6
<b>Chapitre 64-94 (extraits)</b>			
articles			
10 : méthodes d'essais	7	7	5
30 : LNE, équipements	17	15	42
40 : actions de normalisation	55	45	40

*Les articles 30 et 40 du chapitre 64-94 supportent le financement des opérations de Partenaires pour l'Europe relevant du Titre VI.*

*L'article 30 du chapitre 64-94 comprend 12 millions de francs pour l'équipement du LNE et 30 millions de francs pour l'aménagement du site de Frappes dans les perspectives pour 1995.*

## B LA NORMALISATION

● Rappelons que cinq entreprises ont reçu, en janvier 1994, des mains du ministre de l'Industrie, les premiers « trophée de la normalisation ».

● Dans le domaine de la télévision à haute définition (TVHD) un accord a été adopté par les Douze en juin 1994 pour mettre au point une norme européenne unique en matière de numérique. A terme, on peut espérer que cette norme constitue le coeur d'un système mondial commun, certaines spécifications variant d'un continent à l'autre.

## 1. L'organisation

- L'AFNOR est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, créée en 1926, et qui rassemble les pouvoirs publics, les industriels et les consommateurs. Elle coordonne et diffuse les travaux de normalisation. Depuis 1984, elle est chargée de l'élaboration du programme de normalisation, de l'homologation des normes, et de l'arbitrage des conflits éventuels.

- Les bureaux de normalisation, liés le plus souvent aux organismes professionnels, établissent des projets de normes.

L'AFNOR emploie environ 550 personnes (en équivalent «temps plein») : les bureaux de normalisation environ 350 dont 105 à l'Union Technique de l'Electricité (UTE).

- Le délégué interministériel aux normes représente depuis 1994 les pouvoirs publics. Il assure le secrétariat d'un «groupe interministériel des normes» ; il exerce les fonctions de commissaire du gouvernement auprès de l'AFNOR ; la création de bureaux de normalisation est soumise à son agrément.

## 2. Le rôle de l'AFNOR

L'AFNOR a réorganisé ses structures pour y accroître la part de ses activités commerciales. Elle poursuit, d'autre part, le renforcement de ses antennes régionales, pour être mieux en mesure d'apporter à tous ses «clients» les informations qui leur sont nécessaires.

L'AFNOR a lancé à la fin de l'année 1993 une réflexion sur les perspectives (chiffrees) de la normalisation à l'horizon de l'an 2000 qui a montré que, compte tenu des programmes de travail au niveau européen et international, la mobilisation de tous les acteurs économiques devait être confortée. Une des premières actions engagées est la création d'un Comité méthodologique d'organisation du système normatif auprès du Conseil d'administration de l'AFNOR, qui aura pour mission de préciser ou de compléter les principes d'organisation et de fonctionnement du système normatif, afin d'en assurer une meilleure efficacité, une productivité accrue et une bonne transparence tant au niveau national que pour les relations

fonctionnelles et organiques avec les instances européennes et internationales.

L'opération «Partenariat 92», devenue «Partenaires pour l'Europe» en 1992 est poursuivie depuis 1988 pour contribuer à élargir le champ des partenaires de la normalisation. Il s'agit d'un appel à proposition destiné à financer les actions collectives des industriels, notamment dans le domaine de la normalisation.

La priorité est accordée :

- aux initiatives des partenaires économiques qui prennent la responsabilité d'animer les comités techniques et les groupes de travail nouvellement créés au CEN et au CENELEC ;

- à la diffusion des normes auprès des petites et moyennes entreprises et industries ainsi qu'à leur information sur les travaux de normalisation en cours spécialement au niveau européen ;

- à la formation des experts aux techniques de rédaction des normes européennes et de négociation internationale afin de mieux intégrer les données stratégiques des secteurs impliqués.

- L'Association française de normalisation (AFNOR) a publié au printemps 1994 la première norme sur les écobilans, dite «x 30.300» ou «analyse du cycle de vie».

Il s'agit d'un cadre méthodologique et d'une liste des exigences applicables à toutes les analyses des différentes étapes de la vie des produits et des services. Les écobilans permettent d'évaluer leur impact sur l'environnement, ils sont demandés par des entreprises, des administrations ou des associations

La nouvelle norme reste facultative. En revanche, elle permet plus de transparence en fixant des passages obligés dans l'analyse du cycle de vie d'un produit. Les fabricants qui auront un écobilan satisfaisant pourront à leur guise valoriser leurs efforts sous forme de reprise publicitaire. Les consommateurs, eux, pourront décider si l'analyse du cycle de vie des produits qu'ils achètent (quantité de déchets produits, pollutions de toutes sortes...) entre ou non en compte dans la décision d'achat

## C LA METROLOGIE

**Le Bureau National de Métrologie** est un organisme à vocation interministerielle dont le secretariat permanent est un service du Ministère de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et du Commerce Extérieur. Il est chargé d'animer et de coordonner la métrologie scientifique en France et sa mission essentielle est de mettre à la dispositions des utilisateurs un ensemble de références nationales.

Le système d'accréditation des laboratoires d'étalonnage, géré par le BNM, et le réseau national d'essais (RNE), ont été regroupés au sein d'une association unique, le Comité français d'accréditation (COFRAC), qui accrédiitera également les organismes de certification et d'inspection.

### CREDITS ATTRIBUES AU BNM EN 1994 ET PRÉVISIONS POUR 1995

*(en millions de francs)*

	Loi finances initiale 1994	Prévisions 1995
Chapitre 44 93 art 10	51,4	53,9
Chapitre 64 94 art 20	24	26,3
Chapitre 54 93 art 20	3,017	0

\* Compte tenu des gels et annulations ultérieurs

● A la suite du rapport -Athane-Woltner-, un groupement d'intérêt public devrait être mis en place pour le 1er janvier 1995. Ce GIP regroupe les cinq laboratoires de base et le Secrétariat permanent du BNM.

Ce GIP donnera une autonomie juridique et financière au BNM, toujours sous la tutelle du Ministère de l'Industrie, des postes et télécommunications et du Commerce extérieur

Il contribuera à la progression des moyens consacrés en France à la métrologie. Le rôle fédérateur du GIP permettra de mieux valoriser l'importance des résultats de la recherche métrologique française en la présentant de manière cohérente.

Les objectifs pour 1995, en matière de métrologie, s'inscrivent dans la nécessaire continuité des actions entreprises précédemment. Les inflexions apportées au programme des études seront fondées :

- pour la métrologie fondamentale, sur les progrès accomplis dans les laboratoires de recherches dans les possibilités d'utilisation des nouveaux procédés physiques,

- pour la métrologie appliquée, sur l'évolution des besoins, en domaine ou en exactitude, constatée dans les entreprises et les laboratoires.

#### D LA QUALIFICATION DES PRODUITS

Depuis plusieurs années, des efforts importants sont consentis pour faire du Laboratoire national d'essais (LNE) un laboratoire à la mesure de ceux dont disposent nos principaux partenaires. Le fort développement de l'activité observée est dû à une meilleure adaptation aux besoins des utilisateurs, à une modernisation des équipements, et à l'extension des domaines couverts, avec notamment la réalisation d'essais suivant des normes ou règlements étrangers.

Le conseil d'administration du LNE a été modifié par le décret du 11 août 1994.

La politique du ministère de l'Industrie est de favoriser le regroupement du système de certification de produits autour de la

marque NF, marque de conformité aux normes gérée par l'AFNOR, dont la notoriété s'est accrue ces dernières années à la suite d'un effort de promotion.

## **CHAPITRE II**

### **La conjoncture industrielle en 1994 : approche sectorielle**

#### **I. L'AUTOMOBILE**

Le parc automobile français, qui a augmenté de 1,5 % en 1993, est évalué à 24 millions de voitures particulières et 4,9 millions de véhicules utilitaires.

#### **A LA PRIME GOUVERNEMENTALE A «RÉVEILLÉ» LE MARCHÉ FRANÇAIS**

Une mesure sectorielle de soutien de l'activité du secteur de l'automobile a été décidée à la fin de janvier 1994. Il convient de rappeler que le marché de l'automobile avait chuté de 18,3 % en 1993, que la production française avait reculé de 14 %, la même année, et qu'une croissance zéro était attendue en début d'année 1994.

### **La prime gouvernementale : modalités**

Une prime «de casse» de 5.000 F a été accordée à chaque achat d'un véhicule neuf assorti de la mise à la casse du véhicule précédent s'il a plus de dix ans et est immatriculé en France. La prime est accordée, jusqu'en juin 1995, au nom de l'Etat par le vendeur qui est ensuite remboursé sur facture.

Rappelons que le parc français des voitures de plus de dix ans atteignait 4 millions de véhicules.

L'effet initialement attendu de la prime gouvernementale était un ressaut des ventes de 100.000 à 140.000 voitures, soit 6 % du marché.

Bien accueillie par les constructeurs français, qui ont choisi de l'accompagner par des primes ou facilités de marque, la prime gouvernementale a eu un effet incontestable sur le marché.

Dès février 1994, les immatriculations ont crû de 8,2 %. En mars, la progression a été de 14,3 %, ce qui permettait une progression de 12,5 % des immatriculations neuves au premier trimestre de 1994 par rapport à la même période de 1993 qui, il est vrai, avait été particulièrement creuse.

Sur les neuf premiers mois de l'année, les immatriculations ont progressé de 14 % par rapport à 1993.

Selon les évaluations, la prime devrait coûter, au total, 800 millions de francs à l'Etat en 1994.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan émet le souhait que l'Etat règle avec toute la célérité nécessaire le montant des primes aux vendeurs de véhicules qui en font l'avance.

## B. L'APPLICATION DE L'ACCORD EUROPE-JAPON DE 1991

Les conditions d'exécution de l'accord passé avec le Japon en 1991 se sont améliorées en 1993-1994.

Rappelons qu'en 1993 la réduction des exportations japonaises en Europe a été de 18,4 %. La part des Japonais dans le marché européen atteignait 11,2 % au premier trimestre de 1994, en légère baisse. De nouvelles négociations ont été engagées.

Les Japonais ont indiqué qu'ils ne souhaitent pas prolonger l'accord du 30 juillet 1991 au-delà du délai prévu, soit 1999.

Mais la France estime que le Japon devra «rembourser» d'ici à 1999 les 1,3 million de voitures vendues l'an dernier en Europe, sinon, l'accord du 30 juillet 1991 devra être prolongé de deux ans. Cet étalement équivaldrait à diminuer de plus de 100.000 unités par an les exportations japonaises vers l'Europe d'ici à la fin du siècle.

## C. LE RAPPORT «BANGEMANN» : FAUT-IL «DÉLOCALISER» ?

M. Martin BANGEMANN, Commissaire européen à l'industrie, a présenté le 23 février 1994 un rapport sur l'industrie automobile européenne.

Rappelons que le marché communautaire a chuté de 15,9 % en 1993 et vu 70.000 emplois supprimés.

En revanche, le marché a progressé de 4,7 % au premier trimestre de 1994, puis de 0,4 % en avril et de 14 % en mai par rapport à mai 1993.

Le Commissaire européen a souligné que les constructeurs européens étaient insuffisamment présents sur les marchés extra-européens.

Accusé par certains commentateurs de prôner implicitement les délocalisations, le rapport «BANGEMANN» incite

surtout à l'harmonisation fiscale intra-communautaire et à la restructuration financière.

#### **D. LA DISTRIBUTION SÉLECTIVE**

Par «distribution sélective», il faut entendre le système par lequel chaque constructeur met en place, pays par pays, des réseaux de vente exclusifs. Ce système, qui permet de bien surveiller le marché, déroge par certains aspects aux règles de la concurrence définies par la Communauté européenne. Il a pourtant été autorisé jusqu'à la mi-1995.

La Commission de la Communauté a annoncé son intention d'ouvrir complètement le marché de l'Union européenne au 1er janvier 2000.

Mais le règlement 123/85 qui régit la distribution sélective s'applique alors que la monnaie unique n'existe pas. Or, s'il permet d'acheter un véhicule dans le pays de son choix, les prix concessionnaires hors taxes des véhicules et pièces de rechange varient, pour une même marque, d'un pays à l'autre.

Des différences de 23 % ont ainsi pu être notées pour un même véhicule vendu en France ou au Portugal.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan, dont l'attention a été attirée sur cette question, juge qu'il convient, à défaut, de mettre en place la monnaie unique, de rétablir, dans les meilleurs délais, des taxes à l'importation pour gommer les différentiels constatés.

La Commission de la Communauté européenne doit statuer sur cette question à la fin de 1994. Une prorogation du système jusqu'au 30 juin 2015 est à l'étude.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan estime que toute libéralisation du système de distribution sélective doit être pesée avec la plus grande prudence si l'on ne veut pas livrer le marché européen à la concurrence japonaise.

## E LE RESEAU DES REPARATEURS DE VEHICULES ACCIDENTES

L'attention de votre Commission des Affaires économiques et du Plan a également été attirée, à diverses reprises, en 1994, sur le sort du réseau des réparateurs de véhicules accidentés et récupérateurs de pièces détachées au regard de la loi n° 93-1444 du 31 décembre 1993 portant diverses dispositions relatives à la Banque de France, à l'assurance, au crédit et aux marchés financiers.

Cette loi a eu pour objectif de lutter contre les vols d'automobiles et le trafic des cartes grises. Les mesures législatives adoptées sont le fruit d'une concertation puisqu'elles ont été prises au terme de six mois de travaux du sein du Conseil national de la Consommation - travaux auxquels cette profession n'a pas manqué d'être associée. Elles apparaissent d'autant plus nécessaires que pour la seule année 1993, les vols d'automobiles auront coûté quelque 12 milliards de francs à l'économie française.

Il n'en est pas moins exact que l'entrée en vigueur de la loi du 31 décembre impose à cette profession des contraintes nouvelles. Mais deux observations peuvent être faites. D'une part, rien n'interdit aux propriétaires de véhicules accidentés de faire réparer ceux-ci, y compris si le coût de la réparation excède la valeur vénale du véhicule. D'autre part, rien n'empêche un négociant en pièces de réemploi et en véhicules accidentés de s'adresser aux services des mines pour obtenir -s'il n'en dispose pas- une carte grise neuve pour un véhicule qu'il a réparé.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan estime, en conséquence, que les inconvénients qui résultent de l'application de la loi du 31 décembre 1993 ne justifient pas l'assouplissement de celle-ci, eu égard à l'enjeu que représente la lutte contre les trafics d'automobiles.

## F RENAULT

Renault a occupé à plusieurs titres le devant de l'actualité en 1994 : le renouvellement au 1er juin de son président ; la demande de notre collègue député, M. Jacques MASDEU ARUS tendant à la création d'une Commission d'enquête sur l'automobile et la gestion du véhicule industriel par Renault ; les projets de privatisation.

## **1. Désormais Renault gagne de l'argent, même en bas de cycle**

### **● L'année 1993**

Pour un chiffre d'affaire consolidé de 169,8 milliards de francs, l'année 1993 s'est soldée par un bénéfice net de 1,071 milliard de francs malgré une production en recul de 20 % et un niveau de production identique à 1985 et pour des fonds propres légèrement inférieurs à 35 milliards de francs.

Renault tient 10,5 % du marché européen des voitures particulières.

Plus de 900 millions de francs ont été versés à l'Etat actionnaire. Les investissements ont dépassé 11 milliards de francs.

La production a atteint 1,76 million d'unités.

Les effectifs ont atteint 139.700 salariés.

Les dépenses de recherche-développement ont atteint 6,9 milliards de francs.

### **● L'année 1994**

Le dénouement du rapprochement avec Volvo s'est soldé par une augmentation de 11,5 milliards de francs des fonds propres de Renault.

Un accord devait être conclu à l'été avec Fiat pour permettre une fusion des activités «fonderies» des deux constructeurs.

Les activités «mécanique» du groupe ont fait l'objet d'un regroupement en avril, destiné à doter ce nouveau pôle de ses propres entités études, méthodes et fabrication. Il reste que Renault est confronté à la nécessité d'améliorer ses moteurs, notamment sur le modèle «Laguna» qui reste trop proche de la R 30.

Le plan social 1994 prévoit encore 2.000 suppressions d'emplois. Le constructeur pourrait encore recourir au travail temporaire, voire au chômage technique.

Le résultat du premier semestre de 1994 dégage 1,7 milliard de francs avant impôt, en progression de 125 % par rapport à la période correspondante de 1993.

Selon certains commentateurs, Renault pourrait dégager 4 milliards de profits au terme de l'exercice 1994.

Le chiffre d'affaires du groupe, en revanche, a stagné, à 89,8 milliards de francs au premier semestre, comme en 1993.

## **2. Les projets d'ouverture du capital : une opération strictement financière dans l'immédiat**

Prévue initialement pour la fin du présent exercice, l'ouverture du capital de Renault, a été repoussée, début mars. En cours d'année, une date plus proche a été envisagée.

L'étendue de l'ouverture n'a connu qu'une définition progressive. Le produit à en attendre était, bien entendu, fonction de cette ouverture.

L'Etat a annoncé, en août, sa décision de garder la majorité absolue dans Renault.

Un peu plus de 27 % du capital ont donc été mis, en novembre 1994, sur le marché par offre publique de vente.

L'Etat devait, en outre, céder 5 % du capital à des «actionnaires-partenaires» (Lagardère groupe, Elf Aquitaine, Rhône-Poulenc, BNP).

Le remodelage devait permettre à AB Volvo de revendre une partie des 20 % qu'il détient dans Renault SA pour racheter les 45 % de Volvotruck que possède Renault (de l'ordre de 4,5 milliards de francs). Cette possibilité était ouverte jusqu'au 30 juin 1996. Volvo a fait connaître en août, qu'il était favorable à l'ouverture du capital. Les 45 % ont été évalués à 4,5 milliards de francs.

Le futur capital serait donc détenu par l'Etat pour 51 %, par Volvo pour 11,5 % et par le public pour 37,5 %, dont une partie dans les mains du personnel qui pourra souscrire des actions supplémentaires à l'occasion de la mise sur le marché de son entreprise.

Dès le début de juillet, le Gouvernement avait lancé une consultation destinée à sélectionner la ou les banques chargées de le conseiller pour la privatisation. Il a sélectionné, en septembre, la Caisse nationale de Crédit agricole et Rothschild et Cie.

Renault a adopté les normes comptables révisées de l'IASC <sup>(1)</sup>, ce qui devrait faciliter sa cotation dans les bourses de valeurs.

La capitalisation boursière pourrait atteindre 42,5 milliards de francs. Une augmentation de 2 milliards du capital est prévue.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan estime que la décision gouvernementale de conserver - même temporairement - la majorité absolue pour l'État dans l'entreprise, impliquera pour celle-ci un maintien assez large des contraintes qui résultent, pour elle, de son appartenance à l'économie mixte, notamment dans le domaine social et dans la recherche de partenaires industriels.

### **3. Renault-Véhicules industriels (RVI) : de nouveaux partenaires ?**

Les pertes du groupe RVI ont atteint 1,42 milliard de francs en 1993 pour un chiffre d'affaires de 25,13 milliards de francs.

Pour les trois premiers mois de 1994, les ventes de poids lourds de RVI ont progressé de 8,7 % sur le marché français (dont + 12,9 % pour le mois de mars).

Le groupe RVI attend apparemment beaucoup de sa filiale américaine Mack Trucks dont le résultat positif d'exploitation devrait avoisiner 30 millions de dollars pour 1994.

Le retour à l'équilibre de RVI était espéré pour le second semestre de 1994 mais ne devait pas empêcher la suppression de 1.423 emplois cette année.

Rappelons que l'activité de RVI est essentiellement concentrée en France (44 %) et en Espagne (20 %).

---

<sup>(1)</sup> *International Accounting Standards Committee.*

**Le plan commercial 1996- passe par un renforcement en Europe du Nord**

Il reste qu'après la rupture avec Volvo consommée en février 1994- RVI est à la recherche de partenaires.

G PSA

### **1. 1993 : un exercice «fort peu agréable»**

PSA Peugeot Citroen a terminé l'exercice 1993 sur une perte de 1,41 milliard de francs pour un chiffre d'affaires de 145,4 milliards, il est vrai en baisse de 6,2% à structure comparable. Pour la première fois depuis neuf ans, PSA a donc renoué avec les pertes.

Les dévaluations monétaires et un fléchissement sur le marché français (29,7% pour PSA en 1993 contre 30,4% en 1992) sont les principales explications de cette situation.

PSA réalise désormais 67,3% de ses ventes hors de France et emploie, au total, 143.900 personnes.

Son endettement net atteint 16,67 milliards de francs pour 50,5 milliards de fonds propres consolidés.

Pour 1994, le groupe attend de réaliser un bénéfice «un peu plus que symbolique». Au premier semestre, le bénéfice net (part du groupe) a atteint 688 millions de francs.

Pour le second semestre, PSA espère compenser un ralentissement prévisible de la croissance encore faible des marchés automobiles avec ses nouveaux produits Diesel des monospaces Peugeot 806 et Citroën Evasion, nouvelles motorisations des Citroën XM et Peugeot 605.

#### **● Peugeot**

Avec l'arrivée à maturité de la 305 et, plus modestement de la 106, la production de Peugeot a atteint 978 500 véhicules en 1993 (-14,5%). En France, Peugeot tenait, en août 1994, 17,2% du marché. Peugeot emploie 73 000 personnes.

● Citroën

185 000 exemplaires de la Xantia ont été vendus en 1993, soit 26,5 % de la production de la marque qui a atteint 625 000 véhicules en 1993 (- 10,1 %)

En France, Citroën tenait 11,3 % du marché en août 1994

Citroën emploie 46 800 personnes

## 2. 1994 : l'attente du retour aux bénéfices

Une émission d'obligations convertibles de 4 milliards de francs a été réalisée en mars

PSA a rejoint en mai l'Association des constructeurs européens d'automobiles (ACEA)

PSA et Fiat produisent désormais en commun, à l'usine de Sevelnord, près de Valenciennes, de 120 à 130 000 véhicules/an d'un modèle monocorps vendu sous quatre marques différentes : Peugeot 806, Citroën Evasion, Fiat Ulysse, Lancia 2. 4 milliards d'investissements ont été nécessaires

Des gains de productivité de l'ordre de 12 % sont attendus en 1994 par PSA qui espère réduire son endettement de 5 à 6 milliards de francs

Sur les neuf premiers mois de 1994, PSA a enregistré une hausse de 14,2 % de son chiffre d'affaires consolidé qui a atteint 127,7 milliards de francs

● Citroën

Les ventes de Citroën ont bien progressé au premier trimestre de 1994, grâce à la Xantia. La marque possédait alors 13,7 % du marché français.

La gamme Citroën (XM, Xantia, AX, ZX et Evasion) apparaît comme rajeunie

L'objectif est de porter la part du marché européen de la marque à 5,5 % en 1994

La rationalisation de la formation des personnels et la remise en vigueur du système de la «botte à idées» sont à souligner

### ● Chausson

Filiale commune de Renault et de PSA, le constructeur de véhicules utilitaires est en redressement judiciaire après dépôt de bilan en septembre 1993

PSA, jugeant que Chausson a fait l'objet d'une gestion de fait par Renault, refuse de soutenir financièrement sa filiale dont le passif est évalué à 870 millions de francs et dont l'arrière de taxe professionnelle atteint 40 millions de francs

La poursuite des activités de Chausson a été autorisée jusqu'au 13 septembre 1994. L'entreprise compte 2 300 salariés contre 4 000 en 1992. Renault a offert de reprendre une partie de son activité

## II. L'ÉQUIPEMENT AUTOMOBILE — POURSUIVRE LA MODERNISATION DE L'OUTIL INDUSTRIEL

● En une vingtaine d'années, le sixième de la valeur d'une voiture a été transféré des constructeurs aux équipementiers. Ce phénomène, général dans le monde, est parfois baptisé du mot barbare de « désintégration ». Les firmes automobiles ont eu tendance dans le passé à vouloir tout faire elles-mêmes : à être intégrées.

A présent, elles souhaitent se consacrer à des tâches limitées : concevoir les voitures, en être les architectes, les motoristes, assurer la fabrication de la carrosserie et le montage final et, bien entendu, la vente, qui mobilise une part de plus en plus grande de leur énergie.

Pour le reste, elles tendent à abandonner tous les métiers qui les éloignent de leur vocation fondamentale.

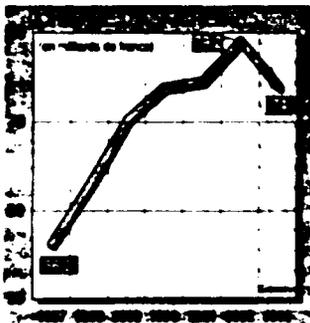
La profession de l'équipement automobile se voit confier une part croissante de la fabrication des automobiles, doit concevoir et livrer de nouvelles pièces et, dans l'ensemble, produit des éléments d'une plus grande valeur. Tout cela concourt à une augmentation de son chiffre d'affaires.

Il reste que, compte tenu du poids croissant des équipements dans les coûts des firmes automobiles, celles-ci cherchent toujours à pressurer leurs fournisseurs et à obtenir les prix les plus bas.

Les fabricants d'automobiles leur demandent aussi de porter les stocks, exigence liée aux méthodes de «flux tendus» qui veulent réduire les stocks à zéro.

- En mars 1994, a été signé l'accord franco-allemand sur l'évaluation d'aptitude qualité des fournisseurs (EAQF). Cet accord a été signé par les deux fédérations d'équipementiers (FIEV pour la France, branche équipementiers du VDA pour l'Allemagne) et par PSA, Renault, BMW, Ford, Mercedes Benz, Man et Karmann. Il prévoit la reconnaissance mutuelle des audits réalisées selon les méthodes allemande et française d'EAQF, ce qui allégera considérablement les procédures d'audit des fournisseurs. Cet accord marque, selon le Ministère de l'Industrie, «une avancée concrète d'une grande portée pour le secteur automobile et a valeur exemplaire pour la coopération industrielle France Allemagne».

- Le chiffre d'affaires des entreprises regroupées au sein de la fédération des industries des équipements pour véhicules (FIEV) se situait à 74 milliards de francs en 1993, en baisse de 7 % par rapport à 1992.



- Parmi les entreprises les plus actives, il faut signaler **EBF** (sellerie) qui a réalisé un résultat net de 51 millions de francs en 1993 pour un chiffre d'affaires consolidé de 10,6 milliards de francs. Un redressement général de l'activité de l'entreprise est attendu en 1994 et pourrait s'accompagner d'une augmentation de capital.

**Valeo** a réalisé un chiffre d'affaires de 20,23 milliards de francs en 1993. Filiale du groupe Cerus. Cette firme a investi 1,1 milliard de francs dans la recherche-développement et réalise un bénéfice net de 705 millions de francs en 1993. Une croissance de 8 % du chiffre d'affaires est attendue en 1994.

**Michelin a affiche une perte nette de 3,66 milliards de francs en 1993. Son chiffre d'affaires de 63,29 milliards de francs etait en recul de 5,3 % par rapport à 1992.**

**L'endettement de l'entreprise est stabilisé à 28,7 milliards de francs pour 14,4 milliards de fonds propres.**

**Un plan mondial d'economies devrait entrainer plus de 10 000 suppressions d'emplois (1993-1995). En France, 2 950 emplois devaient être supprimés.**

**Les charges de personnel ont d'ailleurs reculé de 657 millions de francs en 1993.**

**Pour 1994, le groupe compte sur de nouveaux procédés de fabrication. Sur le marché de la 2e monte, Michelin a lancé, en septembre 1993, le pneu «Classic», tandis que sur celui de la 1ère monte, il compte sur sa gamme «Energy» (le pneu vert) dont il espère commercialiser 1,4 millions d'exemplaires.**

**3,5 milliards de francs devaient être levés sur le marché financier pour augmenter le capital et revenir à l'équilibre.**

**L'objectif à court terme est le rééquilibrage de la dette par rapport aux fonds propres.**

**Une étude prévoyait un bénéfice net de 1,33 milliard de francs en 1994.**

**Les comptes à la fin de juin 1994 dégageaient 410 millions de francs de bénéfice (part du groupe). Le chiffre d'affaires avait progressé de 9 % au premier semestre, avec un montant de 33,28 milliards de francs.**

**La suppression de 1 170 emplois n'en a pas moins été amorcée en juin 1994 et les effectifs de l'entreprise auront ainsi fondu de 20 350 postes depuis 1983.**

## II. LA SIDÉRURGIE

### A LA SIDÉRURGIE FRANÇAISE EN 1993

	1993	1993/1992 (%)
Allemagne	37.6	5.3
France	17.1	4.7
Italie	25.9	4.1
Royaume Uni	16.7	3.0
Espagne	13.0	6.0
Benelux	19.5	3.3
Autres pays de l'U. E.	2.7	3.8
<b>TOTAL UNION EUROPEENNE</b>	<b>132.5</b>	<b>0.1</b>
Autres pays Europe de l'Ouest	25.6	3.1
Amérique du Nord	101.3	3.2
Japon	99.6	1.5
Océanie, Afrique du Sud	17.2	3.4
<b>TOTAL PAYS INDUSTRIALISES</b>	<b>376.2</b>	<b>1.6</b>
Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO)	29.6	1.7
Ex URSS	95.7	18.9
<b>TOTAL EUROPE DE L'EST</b>	<b>125.3</b>	<b>-14.8</b>
Amérique Latine	43.3	4.8
Asie	167.6	9.7
Afrique et Moyen Orient	12.7	12.0
<b>TOTAL PAYS EN DEVELOPPEMENT</b>	<b>223.6</b>	<b>8.8</b>
Dont Chine	88.7	9.6
<b>TOTAL</b>	<b>725.1</b>	<b>0.3</b>

● Les utilisateurs français d'acier, confrontés à une baisse de leur demande intérieure et à une concurrence accrue des pays à monnaie dévaluée, ont vu leur production, et par conséquent leur consommation d'acier, chuter fortement.

Une telle chute de la demande, conjuguée au maintien de l'offre extérieure, a rendu très difficile le redressement des prix. Une amélioration est cependant intervenue, rendue possible par le fait qu'au niveau atteint par les prix, toutes les sociétés sidérurgiques européennes perdaient de l'argent.

Les procédures de déclaration en douane ont été modifiées en ce qui concerne les échanges intra-communautaires. Ces modifications ont entraîné des retards et une moindre fiabilité des chiffres publiés par les douanes françaises. Selon ces chiffres, sur les neuf premiers mois de l'année, les exportations d'acier sont restées globalement stables (+ 1,1 %) avec une baisse de 12 % sur les autres pays de l'Union Européenne et une montée de 43 % sur les pays tiers (principalement la Chine et les Etats-Unis). Simultanément, les importations ont baissé de 15 % (14 % en provenance de la CECA et 29 % des pays tiers) permettant un redressement significatif du solde des échanges tant en tonnages, qu'en valeur.

#### BALANCE COMMERCIALE FRANÇAISE

	CECA		Pays Tiers		TOTAL	
	1992	1993	1992	1993	1992	1993
<b>En milliards de FF</b>						
Exportations	22 9	18 0	8 7	9 5	31 6	27 5
Importations	23 3	18 3	2 7	2 3	26 0	20 6
Solde	- 0 4	- 0 3	6 0	7 2	5 6	6 9
<b>En millions de tonnes</b>						
Exportations	6 7	5 9	2 1	3 0	8 8	8 9
Importations	7 3	6 3	0 7	0 5	8 0	6 8
Solde	0 6	0 4	1 4	2 5	0 8	2 1

● Les résultats du groupe Usinor-Sacilor pour l'année 1993 reflètent la situation de la profession. Le chiffre d'affaires de 75,4 milliards de francs est en baisse de 9,5 % à périmètre comparable, essentiellement à cause de la baisse des prix. Le résultat net est une perte de 5,8 milliards contre 2,4 en 1992.

La dette du groupe est de 24,4 milliards de francs pour 20 milliards de fonds propres.

## B L'ANNEE 1994 ET LES PERSPECTIVES POUR 1995

D'après les premières indications qui ont pu être recueillies, les prix se sont raffermis en 1994, mais les volumes demandés sont restés globalement stables, la situation étant assez diversifiée suivant les segments du marché. Une partie de la demande concerne la reconstitution de stocks tombés à des niveaux très bas en période d'offre à bas prix.

Le bilan des années 94 et 95 dépendra bien entendu de l'ampleur de la reprise économique. A moins de retournement imprévisible du marché, il est, selon les informations fournies à votre rapporteur, «raisonnable de penser» que les résultats du groupe Usinor-Sacilor pourraient être assez proches de l'équilibre.

### ● La sous-traitance de certaines activités de Sollac

L'établissement de Sollac Fos connaît, comme l'ensemble de la filière produits plats courants d'Usinor-Sacilor, un environnement économique difficile. Afin de limiter le montant des investissements à sa charge, Sollac envisage de transférer à des sociétés spécialisées l'usine à oxygène et les fours à chaux qui alimentent le site. Les deux installations en cause emploient chacune un effectif d'une vingtaine de personnes. En ce qui concerne l'usine à oxygène, le comité d'établissement a été informé des négociations en cours avec le groupe Air Liquide. Sollac examine aussi la possibilité de confier à un sous-traitant l'exploitation de ces fours à chaux. De plus, une société filiale à 100 % de Sollac recueille désormais la propriété des équipements industriels du seul secteur Hauts Fournaux, ceci aussi bien à Dunkerque qu'à Fos. Le plan d'évolution des effectifs pour l'année 1994 prévoit une réduction de 96 emplois sur un effectif de 3 817 salariés inscrits au 31 décembre 1993. Grâce à des mesures d'âge et aux nouvelles dispositions de la loi quinquennale sur l'emploi destinées à favoriser le maintien en activité des travailleurs, le nombre des reclassements extérieurs sera ainsi limité à environ 30 personnes.

Sollac représente la moitié des activités d'Usiner	Chiffre d'affaires		Effectifs	
	1987	1988	1987	1988
Produits longs (Ascometal, Unimetal, Sam)	30 517	29 302	13 087	11 405
Autres	14 444	12 854	8 977*	11 215**
	4 062	3 208		

\* Dont Vallourec \*\* Hors Vallourec

■ Le dépôt de bilan de Saarstahl, la mise en œuvre des accords avec l'Arbed, la vente de LME et la fusion Nozal-Hardy-Tortusaux ont conduit à une diminution de 13,2 % du chiffre d'affaires (- 6,2 % à périmètre constant) et à une baisse d'environ 18 000 personnes des effectifs.

SOURCE : USINOR SACLOR

### • La restructuration des services de recherche d'Usiner-Saclor

La récente décision du groupe Usiner Saclor de restructurer ses services de recherche résulte à la fois de nécessités économiques et de choix stratégiques dans la définition de ses objectifs de recherche scientifique et technologique. Le groupe Usiner Saclor se doit d'ajuster ses programmes de recherche afin de faire face aux nouvelles priorités de la sidérurgie, aussi bien pour la recherche de procédés flexibles et compétitifs d'élaboration de la fonte et de l'acier que pour l'adaptation continue des produits aux qualités souhaitées par la clientèle. Dans ce but, Usiner Saclor a adopté une démarche visant à recentrer sa capacité d'innovation tout en allégeant les charges de structure. La concentration du dispositif de recherche des différentes branches du groupe sidérurgique, notamment le regroupement au centre scientifique commun, l'IRSID, à Maizières les Metz, ainsi que le rapprochement des équipes de recherche sur les produits longs entraîneront une redistribution et une réduction des effectifs. Tous ceux qui ne seront pas mutés bénéficieront des mesures sociales définies par l'accord sur l'emploi d'Usiner Saclor et qui sont précisées dans le cadre de la concertation prévue avec les partenaires sociaux.

## C LES DIFFICULTÉS DE LA RESTRUCTURATION DE LA SIDÉRURGIE EUROPÉENNE

Les sidérurgistes européens, dans leur grande majorité, sont conscients du caractère durable des surcapacités car, au-delà des variations cycliques, la demande européenne ne devrait pas progresser sensiblement à moyen terme. De même, les exportations vers les pays tiers devraient diminuer au fur et à mesure que les pays traditionnellement importateurs s'équiperont, et un accroissement des importations d'Europe de l'Est est inévitable.

Le problème de l'élimination de surcapacités devait, initialement, se résoudre en deux temps, en commençant par les sidérurgies qui sollicitaient le soutien de leurs États sous forme de subventions. Il semblait en effet, non seulement raisonnable, mais conforme à l'expérience que les sidérurgies réclamant une aide aient dû fournir, en contrepartie, des réductions réelles et significatives de leurs capacités. Elles auraient contribué ainsi à un assainissement du marché par réduction induite de leurs productions.

Les décisions du Conseil des ministres du 17 décembre 1993, concernant les projets d'aide à l'Allemagne, à l'Italie, à l'Espagne et au Portugal n'ont en réalité entériné que des promesses de réductions de capacité à caractère symbolique et en tout cas n'entraînant aucune réduction mécanique de l'offre. L'échec relatif de cette première étape, qui était considérée comme un préalable, remet en question la possibilité de réaliser la restructuration volontaire et coordonnée des sidérurgies non aidées, au delà des décisions prises individuellement par chaque société. La sidérurgie allemande a, en particulier, contesté les décisions du 17 décembre 1993.

L'annonce, en février 1994, de l'amende de 686 millions de francs infligée à seize producteurs européens de poutrelles d'acier -dont Usinor- par la Commission européenne a été dououreusement accueillie.

Le 22 avril, une prorogation jusqu'en novembre 1994 des mesures communautaires destinées à faciliter la restructuration était prévue (financement des coûts sociaux des fermetures de sites, auto-limitation des importations).

Les réductions de surcapacités de produits laminés ont été portées à 19 millions de tonnes, soit le minimum proposé par la Commission européenne.

En fait, les producteurs ont mis, en 1994, peu d'empressement à appliquer le plan de réduction des capacités, notamment, dans le nord de l'Italie, les «B. sciani», et l'arrêt du plan de restructuration de la sidérurgie européenne était évoqué en octobre, puis rendu public en novembre 1994.

Ces réticences s'expliquent par la reprise de certains secteurs gros consommateurs d'acier.

### III. L'ÉLECTRONIQUE

#### A. THOMSON

Le groupe Thomson, dont le président - nommé en 1982 - a été reconduit en juin 1994 semble en voie de privatisation à l'échéance de 1995.

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe a atteint 67,5 milliards de francs en 1993 contre 71 milliards en 1992.

Les effectifs atteignaient 100.000 personnes à la fin de 1993, dont 44.000 en France.

- La filiale « défense » du groupe, Thomson-CSF, n'a pu publier, pendant plusieurs semaines, ses résultats de 1993 en raison des difficultés du Crédit Lyonnais, dont CSF détient 21,56 %. Le chiffre d'affaires consolidé de Thomson-CSF a atteint 34,3 milliards de francs pour 1993, avec une perte nette (part du groupe) de 2,3 milliards de francs.

- La division « électronique grand public » du groupe, TCE, se trouve confrontée au retrait, pour la troisième année consécutive, du marché européen.

En 1993, les ventes de téléviseurs ont reculé de 3 % en unités. En France, 98 % des foyers sont équipés en téléviseur. Quant aux prix, ils diminuent régulièrement : celui d'un camescope a fléchi de 34 % entre 1990 et 1993. Le chiffre d'affaires de TCE n'en a pas moins atteint 33,5 milliards de francs en 1993, en progrès de 10 % par rapport à 1992. Le résultat net d'exploitation a atteint 155 millions de francs mais l'endettement de l'entreprise est de 10 milliards de francs et a conduit à une perte nette de 1 milliard.

Quatrième groupe mondial d'électronique grand public, Thomson Consumer Electronics (TCE) dispose de 40 centres industriels répartis dans 17 pays et de 7 laboratoires de recherche en Europe, Etats Unis et Asie

TCE développe, fabrique et commercialise, sous ses marques prestigieuses, des récepteurs de télévision, des magnétoscopes, des caméscopes, des appareils audio et de communication, des tubes de télévision couleur et des équipements professionnels de production et de post-production TV et vidéo.

TCE privilégie comme axe de développement majeur la maîtrise des technologies numériques et dispose d'une réelle avance sur l'ensemble de la chaîne de l'image et du son numérique. Ainsi, TCE participe aux Etats Unis au lancement du premier service commercial de télévision numérique au monde en tant que fournisseur du matériel de réception DSS (antennes et décodeurs). L'accord entre Thomson Consumer Electronics et Hughes Electronics pour le développement d'un système de télévision numérique de qualité conventionnelle (DIRECTV) est opérationnel depuis juin 1994 sur le territoire de l'Amérique du Nord. TCE a la responsabilité du système de transmission et la réalisation des décodeurs nécessaires à la réception des programmes. Un accord a été conclu en juillet 1994 entre Thomson Consumer Electronics et la société américaine Sun spécialisée dans les stations de travail pour créer un groupe opérationnel pour développer des produits de télévision interactive.

## BULL : A LA RECHERCHE D'UNE STRATÉGIE CLAIRE

### 1. 1993 : persistance du déséquilibre

Après un recul de 9,3 % au premier semestre, les ventes ont baissé de 4 % au second.

Le chiffre d'affaires, avec 28,25 milliards de francs a régressé de 6,6 % par rapport à 1992. Il est réalisé pour 38 % en France.

Pour la cinquième année consécutive, les comptes du groupe public français Bull sont demeurés négatifs avec une perte nette de 5,07 milliards en 1993. Ce chiffre comprend une provision d'un montant de 1,65 milliard. Sur les cinq derniers exercices, les pertes cumulées dépassent les 20 milliards.

Les comptes ont fait également apparaître une très forte dégradation du résultat d'exploitation déficitaire de 1,9 milliard contre une perte de 641,7 millions en 1992. Pour la troisième année consécutive, le groupe, qui employait 31.735 personnes fin décembre contre 35.175 un an plus tôt, a vu son activité se replier, le chiffre d'affaires régressant de 6,4 % (- 5,5 % à parités de change constantes) à 28,25 milliards. Cinq des sept métiers de l'entreprise perdent

7 milliards, deux d'entre eux, les systèmes ouverts (ordinateurs Unix) et la micro-informatique (Zenith Data Systems) accusant, à eux seuls, une perte cumulée de 3,5 milliards.

L'endettement, de 10,3 milliards en 1992, a été ramené, en 1993, à 4,45 milliards de francs.

## **2. 1994 : un redressement encourageant**

Pour 1994, l'objectif était le retour à l'équilibre d'exploitation et la réalisation de 1,2 milliard d'économies par une meilleure gestion des achats (9 milliards l'an) et la réduction du nombre des sites d'implantation de Bull.

En outre, 300 emplois devraient être supprimés en France et 1.500 à 2.000 emplois pourraient l'être hors de France. Les effectifs du groupe atteignent 31.760 personnes.

Une réforme des structures de l'entreprise est actuellement menée. Il s'agit de créer des centres de profits, avec des directeurs responsables de leurs objectifs, en fonction de sept activités et de quatre zones géographiques.

Parmi ces divisions, seules deux sont dans une situation favorable : les services aux clients (maintenance) et les «systèmes propriétaires», constitués par les ordinateurs et les logiciels spécifiques au groupe. En revanche, les machines qui «tournent» sous Unix, un système d'exploitation standard, et la micro-informatique (Zenith Data Systems) sont déficitaires.

L'intérêt de la réforme servira de déterminer les efforts à réaliser sur les différents créneaux du marché et sur l'ajustement des effectifs.

Au premier semestre de 1994, les pertes nettes ont été ramenées à 1,55 millions de francs et le chiffre d'affaires a crû de 11 %.

La perte nette pour 1994 pourrait ne représenter que 3,1 milliards de francs contre 5,05 milliards en 1993.

Un accord avec le groupe américain Wang a été rendu public en septembre 1994. Bull devient actionnaire de ce groupe auquel il cède plusieurs activités de services aux États-Unis.

Millions de francs	Production		Solde extérieur		Effectifs	
	1993	1992	1993	1992	1993	1992
<b>Electronique Grand public</b>	13 099	14 586	-11 086	11 129	11 890	12 555
semi conducteurs (y compris tubes électroniques)	9 828	9 069	- 220	- 1 046	14 012	12 900
Passifs	9 258	9 860	- 3 414	- 4 063	20 540	22 448
<b>Sous-total composants</b>	19 086	18 929	3 634	5 649	34 552	35 348
<b>Mesure Contrôle Régulation</b>	7 029	8 031	663	1 250	12 554	13 870
Medical	3 293	3 014	912	623	3 282	3 880
Matériels professionnels	36 613	40 639	+ 8 466	+ 10 800	45 125	47 930
Telecommunications	25 046	26 127	+ 5 233	+ 4 279	27 647	31 830
<b>Sous-total biens équipements</b>	71 981	77 811	+ 12 124	+ 13 206	88 608	97 510
Informatique	68 684	73 597	14 330	16 298	40 681	43 725
<b>Total hors sociétés de service et ingénierie</b>	172 850	184 923	16 926	19 870	175 731	189 138
<b>Sociétés services et ingénierie</b>	79 000	79 000			129 000	132 000
<b>TOTAL INDUSTRIES ELECTRONIQUE/INFORMATIQUE</b>	251 850	263 923			304 731	321 138

### 3. Une recapitalisation discutée

L'Etat a décidé d'injecter 7 milliards de francs en 1994 dans Bull. Avec l'avance de 2,5 milliards de francs consentie au début de 1994 et l'apport de 1,4 milliard de francs fourni par France Telecom et NEC, la nouvelle dotation de Bull devrait atteindre 11,3 milliards de francs en 1994.

Cette aide a été contestée par la Commission de la Communauté européenne à qui un plan détaillé a été fourni le 1er mars. Les derniers versements de l'Etat ont été suspendus à la demande de celle-ci jusqu'en octobre 1994.

**Votre Commission des Affaires économiques et du Plan s'interroge donc sur l'utilité économique des quelque vingt milliards d'aide publique qui auront été octroyés sur une décennie à Bull.**

#### **4. Une privatisation annoncée**

La procédure de privatisation de l'entreprise a été lancée en mars 1994. Rappelons que l'Etat détient 75,8 % du capital de l'entreprise et France Telecom en détient 17,02 %.

On pouvait raisonnablement estimer que l'ouverture du capital serait progressive, en commençant à 26 % de celui-ci, et pourrait s'étendre sur deux ans.

Des formules pour faciliter l'actionnariat des salariés seront présentées, dans le but de placer 15 % environ du capital auprès du personnel.

Des partenaires européens -trois si possible- sont recherchés pour le groupe qui a sollicité une quinzaine de groupes bancaires, en mars 1994, dans le but de trouver les chefs de file de la privatisation. Indosuez et Warburg ont été choisis en mai.

Des conversations ont lieu avec IBM et NEC. Olivetti a fait, en revanche, savoir qu'il n'était pas intéressé. L'entreprise américaine Motorola, avec laquelle Bull a conclu un accord de coopération, de même que la Compagnie des signaux sont citées.

Un premier appel d'offres devait intervenir au second semestre de 1994.

Le groupe japonais NEC, qui détenait jusqu'alors 4,43 % de Bulla a annoncé, en novembre, sa décision d'accroître jusqu'à 10 % sa participation à la faveur de la privatisation.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan émet le voeu que cette première étape fournisse l'occasion de clarifier la stratégie de l'entreprise, ses priorités géographiques et le choix de ses partenaires à long terme.

Quant au ministère de l'Industrie, il estime que *«la privatisation est une opportunité unique de s'associer aux partenaires les plus à même de conforter les choix stratégiques de l'entreprise et d'accélérer son retour à la rentabilité»*.

## IV. METALLURGIE - MACHINE OUTIL - MÉCANIQUE

### A L'INDUSTRIE FERROVIAIRE

Pour les industries ferroviaires françaises, l'exercice 1993 s'est traduit par une nouvelle progression des facturations qui ont atteint le montant record de 15,3 milliards de francs, en progressant de 5,8 % sur 1992. Ce résultat est le meilleur enregistré par la profession depuis 1981.

Toutefois, la pente ascendante s'est nettement infléchie, certains secteurs ayant déjà entamé, en raison de l'importance du marché intérieur dans leurs facturations, la baisse annoncée dès l'an passé.

### INDUSTRIES FERROVIAIRES FRANÇAISES : BILAN 1993

FACTURATION (en MF)	TOTAL	EXPOR- TATIONS	Marché intérieur				
			Total	S.N.C.F.	R.A.T. <sup>o</sup>	Autres	Interventions
Matériel de traction	3 783,5	1 122,-	2 661,5	2 498,3	—	161,4	1,8
Matériel voyageurs	4 478,2	617,7	3 060,5	2 938,5	91,-	484,7	346,3
Matériel marchandises	1 324,6	996,8	327,8	37,5	—	222,1	68,2
Equipements ferroviaires	1 119,9	380,3	739,6	166,1	17,9	388,9	106,7
Roues et essieux	540,2	123,9	416,3	185,3	16,8	214,2	—
Signalisation	1 172,3	282,9	889,4	667,1	222,3		—
Voie	2 237,-	1 098,-	1 139,-	850,-	92,-	197,-	—
Réparation	655,5	88,-	567,5	133,9	9,2	424,4	—
<b>Total</b>	<b>15 311,2</b>	<b>4 709,6</b>	<b>10 601,6</b>	<b>7 476,7</b>	<b>2 541,9</b>		<b>583,0</b>

Avec GEC-Alsthom et la Compagnie des signaux (CSEE Transport) pour le TGV et Matra pour les métros automatiques, la France possède deux entreprises particulièrement concernées par l'activité de l'industrie ferroviaire, qui se développe notamment en Asie, après l'échec, fin août 1994, du projet de TGV entre Dallas et Houston au Texas, et dans l'attente du projet de TGV entre Québec et Windsor au Canada.

## • Metro de Canton

Alors que les industriels français avaient été écartés l'an dernier du contrat principal pour la construction du métro de Canton, ces mêmes industriels reviennent aujourd'hui en Chine pour un contrat d'équipement de l'ordre de 200 millions de dollars pour ce métro.

La municipalité de Canton a, en effet, lancé un appel d'offres à l'étranger pour la fourniture des équipements nécessaires à l'achèvement, à l'horizon 1998, de son métro. Huit systèmes d'équipements sont à fournir : appareils électriques ferroviaires, ascenseurs, téléphones, billetteries.

Les principaux métros en construction ou en projet dans le monde			
	Ville	Pays	Kilomètres / Fournisseur matériel roulant
EUROPE	● Ankara	Turquie	20 Siemens Bombardier
	● Sofia	Bulgarie	7,5 Fimes bulgares
	● Valence	Espagne	9,5 GEC-Alsthom
AMERIQUES	● Caracas (page 3)	Venezuela	- GEC-Alsthom
	● Los Angeles	Etats-Unis	31,6 ND
	● Mexico (page 8)	Mexique	20 GEC-Alsthom en compétition
ASIE	● Bangkok	Thaïlande	92 Trois projets (un à participation Siemens)
	● Canton	Chine	14 Siemens-AEG
	● Kuala Lumpur	Malaisie	- Deux projets : AEG, Matra et Bombardier en compétition
	● Shanghai	Chine	15 Siemens
	● Taipei	Taiwan	61 Métro léger : Matra Métro lourd : Westinghouse

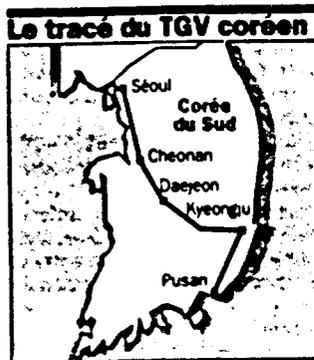
SOURCE : SUPRETU - L'USINE NOUVELLE

Les principaux projets en France		
	Kilométrage / Investissement (en milliards de francs)	en service
BORDEAUX	● VAL	5,2 2001
	● TVR	0,8 1998
LILLE	● VAL troisième ligne	5,8 1996
PARIS	● Météor - RATP	5,7* 1997
	● Ecole - SNCF	5,2** 1998
	● RER D - SNCF	0,65*** 1995
RENNES	● VAL	2,7 Nouvelle déclaration d'utilité publique prévue pour l'automne de 1994
	● VAL	3,3 2000

\* PLUS MATÉRIEL ROLLANT : 830 MILLIONS DE FRANCS  
 \*\* PLUS MATÉRIEL ROLLANT : 3 MILLIARDS DE FRANCS  
 \*\*\* MOINS MATÉRIEL ROLLANT

SOURCE : UTP - L'USINE NOUVELLE

## • TGV Coréen : le risque des transferts de technologie



Si Alsthom GEC a obtenu de faire partie du consortium coréen qui réalisera le TGV Seoul Pusan en Corée (soit 410 kilomètres de ligne), dont le contrat est évalué à 2,1 milliards de dollars, l'accord n'a été arraché, en juin 1994, qu'au prix de transferts de technologie qui ne sont pas sans risque à terme.

La Corée pourrait, en effet, concurrencer alors nos constructeurs.

Ce contrat sera financé, pour 1,62 milliard de dollars par un crédit acheteur que garantit la Coface avec remboursement sur dix ans à partir de 2002 et pour 720 millions de dollars par un crédit commercial lié avec remboursement sur sept ans à partir de 2002. Indosuez est le chef de file bancaire.

Les premières rames circuleront en 1999.

Le groupe européen fournira directement pour 1,03 milliard de dollars d'équipements, le 1,07 milliard restant correspondant à la construction d'équipements en Corée par GEC Alsthom, avec des partenaires locaux.

Cegelec, du groupe Alcatel Alsthom, fournira les équipements catenaires et CSEE Transport les équipements de contrôle de vitesse. Sofrerail, filiale ingénierie de la SNCF, assurera des prestations de formation à l'exploitation et à la maintenance.

### ● Les entreprises

CSEE Transport a réalisé un chiffre d'affaires de 742 millions de francs en 1993. L'activité «grande vitesse» a représenté 40 % de ce chiffre.

Pour GEC Alsthom, dans l'attente de la réalisation du contrat du TGV Coréen, 1994 comme 1995 seront des années difficiles en raison de la rareté des commandes de la SNCF. L'annonce de 660 suppressions d'emplois avait, il faut le rappeler, été faite à l'automne de 1993.

Pendant quatre ans, et notamment de 1996 à 1998, le contrat coréen fournira du travail en France à huit cents personnes : 535 chez GEC Alsthom et 265 chez les équipementiers.

S'agissant de GEC Alsthom, les usines concernées par la fabrication des douze premières rames sont celles de Belfort (motrice et mise en rame), La Rochelle (remorque intermédiaire), Le Creusot (bogie : ensemble qui assure la liaison entre les roues et les caisses), Villeurbanne (appareillage électronique de traction), Tarbes (blocs électriques de traction), Ornans dans le Doubs (moteurs de traction), Saint-Ouen (transformateurs principaux et équipements de signalisation), La Défense (calculateurs embarqués).

## B LA CONSTRUCTION NAVALE

Après un pic atteint à la fin de 1993, les commandes à la construction navale sont en régression, sur le plan mondial, en 1994.

L'industrie française de la réparation navale qui avait réussi au cours de ces dernières années à se stabiliser, évolue donc, de nouveau, dans un contexte difficile, extrêmement concurrencée par des pays voisins ayant dévalué leur monnaie. De fait, les principaux chantiers se situent en 1993 à un faible niveau de rentabilité et le chantier ARNO de Saint-Nazaire, le seul de la façade atlantique qui n'était pas adossé à un groupe industriel, a déposé son bilan le 10 novembre 1993 et a été mis en liquidation le 27 avril 1994 : il employait encore 60 personnes.

Le carnet de commandes français portait sur 710.483 tjb en avril 1994, plaçant notre pays à la quatorzième place des Etats constructeurs. 710 navires étaient alors en commande dont 3 pour la pêche et 525 transporteurs de gaz et de produits chimiques.

Sur les bases de la VIIème Directive Communautaire, le gouvernement français poursuit sa politique dans trois directions :

- l'aide à la prise de nouvelles commandes de constructions de navires neufs ou de transformations importantes de navires ;

- l'apport d'aides de restructuration pour les chantiers qui doivent réduire leurs effectifs ;

- des aides à la recherche en faveur d'une part des technologies nouvelles porteuses de produits nouveaux (navires rapides par exemple) ou de gains de productivité et d'autre part du développement de navires à haute valeur ajoutée (méthaniers par exemple) ou de concepts d'avenir permettant aux chantiers de construire des navires en échappant au moins partiellement à la concurrence de l'Extrême-Orient.

### ● Sud-Marine et La Ciotat

L'entreprise Sud Marine a été confrontée depuis de nombreuses années à des difficultés commerciales et de rentabilité qui l'ont conduite, en dépit des aides successives de l'Etat, à la liquidation

Le conseil régional de Provence Alpes Côte d'Azur a décidé, en mai 1994, de soutenir financièrement le projet de création d'une société de réparation

navale par des cadres de Sud Marine, comprenant des ateliers de mécanique et d'électricité. Le conseil régional devait donc garantir un emprunt et le CIRI devait accorder 6 millions de francs

A La Ciotat, la relance du site industriel de l'ancienne société Normed a fait l'objet d'un accord au début d'août 1994. La société d'économie mixte, au capital de 6 millions de francs, aura pour actionnaires l'Etat, à travers la Caisse des dépôts et consignations, à hauteur de 30 % et les collectivités (Région, département des Bouches du Rhône, commune de La Ciotat) pour 70 %.

Un premier bilan financier a été établi autour de 250 millions de francs : 30 millions de l'Etat (Crédit du Feder, intervention de divers ministères) ; 30 millions apportés à égalité par la Région et le conseil régional ; 28 millions par la municipalité de La Ciotat, qui rétrocède les terrains qu'elle avait acquis naguère à l'ancienne société Normed. La SEM (coprésidée par Jean Claude Gaudin et Lucien Weygand) va financer 160 millions de travaux d'aménagement et d'équipement de 30 hectares au moins, à la fois sur le domaine public maritime et sur les terrains Normed, par des emprunts et par des recettes propres.

Une entreprise d'insertion est créée pour un an renouvelable. Elle va fonctionner sur des contrats qui lui apportera la société d'économie mixte ; elle bénéficiera de crédits publics à hauteur de 38.000 francs par personne recrutée.

**Votre Commission des Affaires économiques et du Plan souligne que tout reclassement des personnels ne peut s'affectuer durablement que s'il est adapté aux perspectives du marché.**

#### ● Chantiers de l'Atlantique

Pour le moment, les Chantiers de l'Atlantique achèvent deux paquebots destinés à la compagnie Royal Carribean qu'elle recevra d'ici à mars 1996. Cinq méthaniers pour la Malaisie sont en construction, alors que va commencer celle d'un grand paquebot récemment commandé par la Société nationale Corse Méditerranée.

Un tel carnet représente un chiffre d'affaires de seize milliards de francs et du travail pour deux ans et demi.

Avec neuf paquebots de croisières pris en commande en moins de neuf ans, les Chantiers de l'Atlantique, à Saint-Nazaire, ont renoué avec un passé prestigieux. Cette filiale du groupe GEC-Alsthom est donc assez optimiste.

Le marché nord américain de la croisière ne cesse de progresser au rythme de 10 % par an, ignorant la guerre du Golfe ou la récession. De deux millions de passagers accueillis en 1985, on est passé, l'an dernier, à 4,5 millions et les prévisions font état de plus de sept millions en l'an 2000.

• **Leroux et Lotz**

La SNCM (Société nationale Corse Méditerranée) a lancé en 1993 un appel d'offres pour la construction d'un paquebot-ferry de 172 mètres de long, capable d'emporter 700 voitures.

Le Gouvernement français semble avoir fait savoir, en février 1994, qu'il ne souhaitait pas que cette commande bénéficie comme il en avait été question à des chantiers finlandais.

La SNCM a conclu, en mai 1994, avec Leroux et Lotz, pour un montant de 138 millions de francs, un accord pour la construction et la livraison à la fin du premier semestre de 1995 d'un navire rapide de transport pouvant emporter 500 passagers et 148 voitures. Ce navire est destiné à relier Nice à Calvi en deux heures et demie.

La société Leroux et Lotz emploie 800 personnes et a réalisé 800 millions de chiffre d'affaires en 1993.

**C L'INDUSTRIE MÉCANIQUE ET LA MACHINE-OUTIL**

Avec près de 500.000 emplois et un chiffre d'affaires de 280 milliards de francs, les industries mécaniques réalisent quelque 12,5 % de la production industrielle française.

Après 20.000 emplois perdus en 1992-1993 et une chute d'activité de 15 % en trois ans, les résultats du premier trimestre de 1994 ont été supérieurs d'un quart à ceux du premier trimestre de 1993.

Sur le plan mondial, les industries mécaniques françaises restent pourtant au cinquième rang.

Dans le domaine des matériels de travaux publics, le marché a chuté de 23 % en 1993. 5.000 emplois ont disparu en trois ans. Le chiffre d'affaires de ce secteur qui représente 10,5 milliards de francs est réalisé pour 71 % à l'exportation.

S'agissant de la machine-outil, à l'exception des deux filiales des constructeurs automobiles, le secteur est composé de PMI.

La taille moyenne des entreprises du secteur correspond à un chiffre d'affaires de 50 millions de francs.

<b>F Courants</b>	<b>1993</b>
Chiffre d'affaires (MF)	3 800
Effectifs	7 250
Exports	1 400
Import	4 200
Consommation (MF)	6 600

Le secteur traverse depuis 1990 une crise mondiale sans précédent qui se traduit par une baisse de la consommation mondiale de l'ordre de 45 %. L'industrie nationale de la machine-outil n'échappe pas à cette crise. Pour ce qui concerne les machines catalogues, l'année 1994 devait marquer un renversement de tendance. On pouvait espérer cette année une stabilisation au niveau de 1993, voire une légère progression. La fin de l'année 1993 et le premier semestre 1994 ont confirmé cette stabilisation et laissent entrevoir une reprise timide des commandes qui ne portera ses effets en terme de chiffre d'affaires qu'en 1995. La situation apparaît plus incertaine pour ce qui concerne l'activité machines spéciales, largement dépendante d'une reprise des investissements du secteur -automobile-. L'amélioration sensible du marché de l'automobile, notamment sous l'effet des mesures de relance, permet d'escompter une reprise des commandes.

#### D LES NON FERREUX Pechiney ET L'ALUMINIUM

##### ● Des résultats peu encourageants en 1993

Les exportations de bauxite et d'aluminium en provenance d'Europe orientale, de la CEE et principalement de Russie, ont continué de déprimer le marché de l'aluminium, lié à un excédent de 2 millions de tonnes par rapport à la demande de 1993. Les stocks demeurent supérieurs à la demande d'environ 5 millions de tonnes et il faudra 18 mois, selon les experts, pour résorber cet excédent.

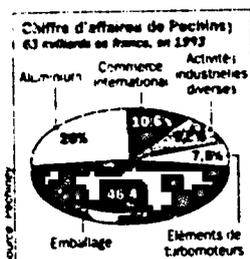
Avec ses 61.300 salariés, le numéro trois de l'aluminium mondial, Péchiney, n'échappe pas à cette évolution.

En baisse de 3,2 % par rapport à 1992, le chiffre d'affaires de Péchiney a atteint 63,037 milliards de francs en 1993, dégagant une perte de 980 millions de francs, provisions comprises.

L'endettement du groupe est élevé (23,8 milliards de francs) et son manque de fonds propres est évident.

Sur la seule activité aluminium métal, Péchiney a perdu 1,2 milliard de francs en 1993.

Pour échapper à la vulnérabilité aux cours de l'aluminium, Péchiney s'est engagé dans la diversification.



Désormais, 46,4 % du chiffre d'affaires du groupe sont réalisés dans le secteur de l'emballage contre 27 % pour l'aluminium.

Péchiney international, la filiale de Péchiney spécialisée dans l'emballage et les éléments de turbomoteurs, a enregistré un bénéfice net de 294 millions, en très forte baisse par rapport à celui de 1992 (1,96 milliard). Victime de ses erreurs d'appréciation sur l'évolution des prix de l'aluminium à terme, la société a dû constituer une provision exceptionnelle de 722 millions, qui s'est traduite, après impôts, par un effet négatif de 445 millions sur ses comptes.

La marge opérationnelle est passée de 2,89 milliards à 2,34 milliards. Ce recul s'explique en totalité par les mauvaises performances de la boîte boisson, en particulier aux États-Unis. La marge opérationnelle de cette activité a chuté de 88 millions de dollars. Sur un marché très concurrentiel, les producteurs n'ont pu profiter de la baisse des coûts du métal, qui a été répercutée et au-delà aux clients. En outre, les progrès de productivité réalisés dans les usines ont créé des surcapacités qui ont tiré les prix vers le bas. Le secteur du verre et celui du bouchage ont cependant connu un exercice plus favorable.

### ● Une inévitable réduction de la production

Comme les autres producteurs mondiaux, Pechiney a été contraint de réduire sa production de 85.000 tonnes en 1992. Un nouvel effort a été décidé, au début de 1994, à hauteur de 120.000 tonnes/l'an dont la moitié réalisée en France.

Pechiney se trouve, semble-t-il, devant une alternative : soit fermer certaines unités comme les usines pyrénéennes d'Auzat et de Lannemezan, soit procéder à des réductions réparties sur l'ensemble de ses sites. Mais la fermeture des usines pyrénéennes, sur laquelle l'attention de votre Commission des Affaires économiques et du Plan a été attirée dès 1993, semble différée. Dès lors, l'effort de réduction ne pourra manquer d'être réparti sur d'autres sites (Menthon, St Jean de Maurienne, Dunkerque pour la France). Ainsi, à Dunkerque usine ouverte depuis deux ans la production doit-elle être réduite de 10 % pour au moins 18 mois.

### ● Une amélioration attendue en 1994

Péchiney attend néanmoins une amélioration de ses comptes en 1994 et 1995 ; Rhenalu devrait en effet renouer dès cette année avec les bénéfices. La filiale de transformation de l'aluminium enregistre, en effet, une augmentation continue de son carnet de commandes. De même Howmet devrait poursuivre son redressement.

Mais, plus encore, le groupe table sur un retournement du marché de l'aluminium à la suite des mesures de réduction de la production prises par l'ensemble des pays producteurs.

L'exercice 1994 devait être consacré au rétablissement de la rentabilité de la boîte boisson aux États-Unis et à la consolidation des parts de marché dans le verre. L'expansion géographique devrait se poursuivre également avec des projets au Mexique et dans le Sud-Est asiatique (notamment en Chine).

Mais l'emballage va dégager d'importants besoins de financement. Une émission d'obligations convertibles au second semestre de 1994 a été envisagée.

● **Le projet de privatisation de Pechiney : une hypothèse qui s'éloigne**

Evoquée depuis 1993, la privatisation de Pechiney semble peu probable avant le printemps de 1995.

Rappelons que l'Etat détient 55,8 % du capital contre 7,5 % à la BNP, 8,7 % aux AGF et 28 % dans le public et aux institutions financières.

● **Le projet de rapprochement Pechiney-CNR : une mauvaise idée**

Depuis 1986, un projet de rapprochement entre Pechiney et la Compagnie nationale du Rhône (CNR) avait été esquissé. Cette idée est revenue à la surface en 1993, à la faveur des projets de privatisation de Pechiney. Il s'agissait à la fois de fournir de l'électricité à bon marché au producteur d'aluminium, de lui apporter un nouveau pôle d'activité aux revenus stables et de renforcer ses fonds propres.

La contribution annuelle de la CNR aux résultats de Pechiney était évaluée à 1,5 à 2 milliards de francs.

Or, Pechiney a récemment obtenu de l'EDF de l'électricité à des prix plus que compétitifs avec la CNR. En outre, la CNR ne souhaite pas être absorbée.

A partir de mars 1994, il s'est avéré que ce projet perdait de son actualité. Le ministère de l'Industrie a annoncé en avril qu'un médiateur sur ce sujet serait désigné au cours de l'été.

**Votre Commission des Affaires économiques et du Plan accueille sans déplaisir la mise en sommeil de ce rapprochement. Elle estime, en effet :**

- qu'il n'est pas souhaitable que les gouvernements successifs sacrifient, sans contrôle parlementaire, aux délices du «mecano» industriel, le plus souvent aux dépens des contribuables ;

- qu'il convient de suivre avec attention la mise en oeuvre de la loi d'orientation sur l'aménagement du territoire qui a confié à une entreprise constituée à parité entre EDF et la CNR la réalisation de la liaison ;

- que toute réforme du statut de la CNR doit être subordonnée, sous le contrôle du Parlement, à un audit des rapports financiers de cette société avec EDF.

## V. CHIMIE - PHARMACIE

### ● Chimie

En Europe, le redressement de nombreux secteurs clients des industries chimiques, bâtiment, construction automobile, industries mécanique et électrique, devrait fournir à la production chimique l'assise d'une reprise déjà perceptible à la moitié de l'année 1994.

L'essentiel de l'assainissement des stocks excessifs semble aujourd'hui achevé.

De plus, une exportation plus dynamique devrait également contribuer à une augmentation de la demande dont les principaux bénéficiaires devraient être la chimie organique et la chimie de spécialités.

A la moitié de l'exercice 1994, les perspectives de croissance en volume des principales industries chimiques européennes pour les deux années 1994 à 1995 sont résumées dans le tableau ci-après, en % :

	1994	1995
France	2,3	3,0
Allemagne (partie Ouest)	2,0	3,0
Grande Bretagne	2,5	3,0
Italie	0,5	3,0
Pays Bas	2,5	3,0
Europe de l'Ouest	2,0	3,0

### \* Rhône-Poulenc

Face à la baisse des résultats (- 36 % en 1993), la rigueur est à l'ordre du jour chez Rhône-Poulenc.

Les restructurations ponctuelles ont eu lieu (à Saint Fons et à Decines).

Le groupe Rhône-Poulenc entend renforcer ses efforts dans la recherche fondamentale.

Les dépenses de recherche-développement sont passées de 5,9 milliards de francs en 1992 (7,3 % du chiffre d'affaires) à 6,4 milliards en 1993 (8 %). Elles devraient continuer à progresser.

Le groupe applique une sélection pour concentrer ses forces sur quelques grands projets.

Le projet Diesel propre, dont le but est de mettre au point un additif antipollution pour le gazole devrait entrer en application en 1996-1998. Il s'agit d'un catalyseur de combustion qui permet d'éliminer 95 % des suies dans les gaz d'échappement.

Mais les innovations ne devraient transformer les résultats du groupe qu'à l'horizon 1996.

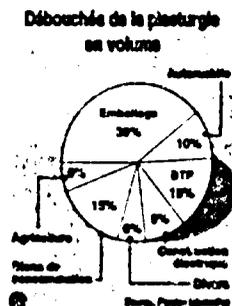
### \* La plasturgie

Avec 105 milliards de francs de chiffre d'affaires - dont 92,7 réalisés dans des entreprises de plus de vingt salariés - la plasturgie a produit 3.789 millions de tonnes de produits et employé 142.500 personnes en 1993.

Après avoir bénéficié de l'essor de la consommation de masse, elle a marqué le pas en 1993. La France est cependant le quatrième producteur mondial de plastiques transformés après le Japon, les États Unis et l'Allemagne.

Les entreprises de cette branche, le plus souvent sous-traitantes, fournissent majoritairement l'automobile mais aussi de nombreux autres secteurs : matériel électrique et électronique, aéronautique, santé, jouets, sport-loisirs. Quant à l'emballage, qui représente le premier débouché en volume mais le second en valeur (26 % des ventes globales), il précède les trois autres grandes branches

d'activité : mélanges, plaques, feuilles, films, tubes, tuyaux, profilés, éléments pour le bâtiment et produits de consommation divers.



L'enjeu, pour les entreprises du secteur, est, en 1994, de se positionner par rapport aux autres acteurs de la filière, à analyser leurs points forts, ceux de ses concurrents français et étrangers, et de définir une stratégie pour le moyen-long terme.

Longtemps sous-équipée en structures de soutien technologique, la plasturgie a réagi depuis la fin des années 1980. Une dizaine de centres opérationnels «maillent» désormais le territoire (Oyonnax, Saint-Avold, Alençon, Douai, Verneuil, Lyon, Nogent, Fontenay sous Bois et Strasbourg).

#### ● Pharmacie : fragilité et clarification du marché

La France est le quatrième exportateur mondial de médicaments, derrière l'Allemagne, le Royaume-Uni et la Suisse.

Mais en trente ans, nous avons été relégués du deuxième au neuvième rang en ce qui concerne la découverte de nouvelles molécules, et nous ne représentons que 7 % de ces découvertes. Aucun groupe français ne figure parmi les 10 premiers groupes mondiaux. La rentabilité de l'industrie pharmaceutique française est faible -quelque 3 % du chiffre d'affaires-, ce qui est très inférieur au ratio allemand ou anglais, qui avoisine 10 %. Les capitaux disponibles risquent donc de migrer vers les pays où la rentabilité est plus forte. La France pourrait ainsi perdre progressivement une base industrielle de très grande qualité.

Au terme de trois ans de négociations, un accord a été conclu entre l'industrie pharmaceutique et le Gouvernement en janvier 1994. Il prévoit que l'Etat fixe chaque année une tendance nationale d'évolution des dépenses d'assurance maladie relative au

médicament, après consultation des Caisses nationales d'assurance maladie. Les besoins sanitaires, les innovations thérapeutiques, les données économiques générales et la situation financière de l'assurance maladie devront être prises en compte.

L'accord fixe ces règles pour trois ans.

La nouvelle Agence du médicament, dotée de moyens supplémentaires, devrait permettre une meilleure évaluation médicale du médicament, en accord avec l'instauration des références médicales. Le Comité économique du médicament devrait, pour sa part, une fois qu'il disposera des outils d'évaluation nécessaires (ce qui prendra un certain temps), mieux prendre en compte les économies que permettent de réaliser certains médicaments, notamment en économisant des journées d'hospitalisation, et fonder son travail sur la notion de « volume médicalement justifié ».

En 1994, le ralentissement de l'industrie pharmaceutique, soumise à la politique de maîtrise des dépenses de santé, devrait se confirmer avec une stagnation probable du chiffre d'affaires et une légère décroissance des effectifs.

#### **\*Rhône-Poulenc**

Le programme « Bio Avenir », lancé en 1990, qui mobilise une centaine d'équipes du groupe et des grands organismes publics (CNRS, Inserm, Pasteur) sur les biotechnologies, commence à avoir des retombées, notamment dans le domaine de la thérapie génique.

La santé, qui se taille la part du lion (3,9 milliards de recherche-développement en 1993), verra son budget progresser de 12 % en 1994.

Des produits comme le taxotère, cet anticancéreux tiré de l'if, ou des spécialités chimiques, le projet anti-salmonelles (un traitement à base de phosphate pour protéger les volailles contre les salmonelles pour lesquelles une unité de production est en train d'entrer en service aux États-Unis) sont bien avancés.

## VI. L'INDUSTRIE TEXTILE

Les industries du textile et de l'habillement traversent actuellement une période difficile : ce secteur, qui employait 340.000 personnes en 1992, a, en effet, perdu plus de 100.000 emplois depuis 1985 et son solde commercial extérieur n'a cessé de se détériorer pour atteindre un déficit de 28 milliards de francs en 1992. Les raisons de cette crise sont multiples : la consommation, stable depuis plusieurs années, a enregistré une baisse de 1,8 % en francs constants en 1992, qui a affecté tout particulièrement les marchés du vêtement masculin et du vêtement d'enfant et il est probable que les résultats de 1993 ne seront guère plus favorables. L'augmentation très sensible des importations en provenance des pays à bas salaires a entraîné un mouvement général de baisse des prix, qui met en difficulté les entreprises françaises, qui tentent de résister à cette concurrence. Les forts gains de productivité (de l'ordre de 5 à 7 % par an) enregistrés dans le secteur ont eu également des conséquences négatives sur l'emploi, même s'ils traduisent un important effort d'investissement de la part des entreprises.

### 1. Le cadre international

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan a noté avec intérêt que le Parlement européen, en date du 16 novembre 1993, avait pris une résolution dans laquelle il, «... se demande si les dispositions du projet d'acte final des négociations de l'Uruguay, qui prévoient un cadre normal du GATT pour les textiles et l'habillement, peuvent être considérées comme renforçant suffisamment les règles et les disciplines destinées à assurer des conditions d'échanges loyales et à garantir le respect du ferme engagement pris par toutes les parties de se conformer au nouveau régime ; attend de la Commission la promesse formelle que, si tel n'est pas le cas, lesdites dispositions seront corrigées au cours des négociations en sorte de parer à tout préjudice que pourrait subir l'industrie de la Communauté européenne ; » (...) prie la Commission de lui faire rapport sur la mise en œuvre de l'action antifraude dans le domaine textile (TAFI), de s'expliquer sur les retards inadmissibles enregistrés dans la publication des statistiques du commerce extérieur et de lui présenter de la manière la plus transparente les critères de

*contrôle et de gestion des quotas d'importation communautaires dans le domaine des produits du textile et de l'habillement ; -*

Sur le plan international, dans les négociations du GATT, la France s'est battue pour que tous les pays (pays en voie de développement et Etats-Unis) ouvrent leurs marchés à nos produits et s'engagent à respecter de façon rigoureuse les disciplines du GATT (suppression du dumping et des subventions, respect de la propriété intellectuelle). La création de l'Organisation mondiale du commerce permettra de contrôler le respect de ces règles avec plus d'efficacité et de transparence ; la prise en compte des aspects sociaux et environnementaux que demande la France serait un progrès supplémentaire.

En revanche, une certaine inquiétude existe, en Europe, sur la réorientation vers la région européenne de textiles chinois à bas prix que l'accord sino-américain de janvier 1994 interdit d'entrer aux Etats Unis.

Rappelons qu'en 1992, la balance commerciale en matière textile était déficitaire de 29 milliards en défaveur de l'Europe, la France à elle seule enregistrant un déficit de 3,2 milliards de francs. De plus, le déséquilibre en matière de droits de douane est flagrant : 12% à l'entrée de l'Europe contre 100% aux frontières chinoises.

Ensuite, sur le plan communautaire, la France a attiré à différentes reprises l'attention de la Commission sur la nécessité de mieux contrôler l'origine des importations dans les principaux points d'entrée dans l'Union européenne, d'activer la publication des statistiques douanières communautaires et d'accélérer les procédures anti-dumping et anti-subventions afin de les rendre véritablement dissuasives. Sur le premier point, la Commission a accepté l'envoi de missions d'enquête dans certains ports particulièrement importants. Sur le deuxième point, le Conseil européen s'est prononcé en décembre et janvier derniers pour la réduction des délais dans les procédures anti-dumping et anti-subventions et pour une réforme des procédures de décision permettant l'adoption de mesures à la majorité simple au lieu de la majorité qualifiée. Toujours sur le plan communautaire, la France s'emploie à faire adopter par le conseil des ministres de l'industrie une résolution préconisant de la part des Etats membres et de la Commission un soutien décidé à l'industrie textile et de l'habillement.

Si la reprise de la consommation a semblé tarder en France en 1994, certains segments du marché reprennent au second semestre : négoce-peignage, luxe, jersey.

## **2. Les priorités de l'action gouvernementale**

Le Gouvernement s'est efforcé d'agir dans plusieurs domaines :

La diminution des charges salariales a été engagée avec l'exonération des cotisations d'allocations familiales pour les salaires compris entre 1 et 1,2 fois le SMIC. Cette exonération sera progressivement étendue aux salaires supérieurs (jusqu'à 160 % du SMIC) au cours des prochaines années.

Une loi sur la répression de la contrefaçon a été adoptée par le Parlement (loi du 5 février 1994). Elle prévoit notamment un renforcement des sanctions pénales (amende allant jusqu'à 1.000.000 de francs et/ou emprisonnement de deux ans au plus, fermeture de l'établissement) et un accroissement des pouvoirs des agents des douanes et des officiers de police judiciaires.

Pour lutter contre le travail clandestin, l'obligation de la déclaration préalable à l'embauche a été généralisée à compter du 1er septembre 1993 ; elle doit faire disparaître la non-dissimulation ou la non-déclaration de salariés par les entreprises qui les emploient. La signature de conventions de partenariat avec les professions est également encouragée (deux conventions de ce type ont été signées récemment avec les industriels de l'habillement à Paris et sur le plan national).

La loi quinquennale sur l'emploi offre la possibilité aux entreprises, moyennant la signature d'un accord avec les organisations syndicales au niveau de la branche, de l'entreprise ou de l'établissement, de moduler la durée hebdomadaire du travail en fonction de leur activité ; s'agissant de la passation des marchés publics, il apparaît peu satisfaisant que le seul critère pris en compte soit le prix, ce qui a pour conséquence de favoriser les produits fabriqués à l'étranger. Une réflexion est engagée entre les ministères et des entreprises publiques sur ce sujet.

Par ailleurs, un ensemble de mesures financières en faveur de ces industries : celles-ci pourront recevoir des sommes importantes au titre du Fonds de développement des PMI et de la procédure ATOUT, ainsi que sur les crédits CPI hors CIRI ; en outre, les moyens mis à la disposition des centres techniques seront renforcés et un nouvel appel à propositions sera lancé dans le cadre de l'usine du futur. La France va bénéficier, également, de fonds européens importants : dans le cadre du nouvel objectif 4, des crédits

substantiels (700 millions de francs par an) vont être disponibles pour des actions de formation au profit des activités connaissant des mutations industrielles, et le textile-habillement sera l'un des bénéficiaires privilégiés. La France a obtenu, en outre, une augmentation de la superficie éligible aux objectifs 2 et 5 b. Ce classement en zones éligibles permet le cofinancement communautaire d'actions de développement très variées. Enfin, le programme communautaire RETEX sera poursuivi et pourra financer des actions dans les zones textiles nouvellement éligibles aux objectifs 2 ou 5 b. Au total, ce sont quelque 700 millions de francs par an qui pourraient être mis à la disposition de l'industrie pour l'aider à se moderniser et à résister à la concurrence internationale.

### **3. Les entreprises**

- Au sein du groupe Chargeurs, le secteur textile, qui avait renoué avec les bénéfices en 1992, a enregistré, en 1993, un recul de 17,5 % de son chiffre d'affaires à 6,22 milliards de francs, et une perte de 234 millions.

Numero un mondial du négoce peignage de laine, Chargeurs a réalisé 213 millions de profits nets au premier semestre de 1994

- Depuis le début de 1994, les activités polyamide de Rhône Poulenc et de Fiat sont regroupées dans une société commune, à 50/50, Nylstar. Avec un chiffre d'affaires de 2,8 milliards de francs et une part de marché de 38 %, Nylstar se situe au premier rang européen, malgré le récent rapprochement entre le leader mondial Du Pont et le britannique ICI. Si Nylstar obtient, comme il l'espère, le feu vert de Bruxelles pour prendre le contrôle des fils polyamide pour textile de l'allemand Nordfaser, sa part en Europe pourrait même atteindre 42 %. Nylstar vient de lancer un programme d'investissements de 900 millions de francs.

### **4. L'habillement**

Depuis dix ans, les industries françaises de l'habillement ont perdu 95.000 emplois avec des effectifs qui ne dépassent pas 131.000 personnes.

Les achats de vêtements masculins ont reculé de 2 % en 1993. Preuve de cette austérité des consommateurs : la baisse sensible (6 %) des importations pour la première fois depuis des années.

Selon le Centre Textile de Conjoncture et d'Observation Economique, les premières estimations font apparaître pour le premier semestre 1994 :

- pour l'habillement, un recul de 5 % ;
- pour la maille, une stagnation ;
- pour le textile une amélioration, principalement pour la filature de coton qui marque une progression de 10 %.

### 5. Les perspectives du textile-habillement pour 1995

Dans le contexte actuel, ni les résultats de l'Uruguay Round qui conduit à une libéralisation des échanges avec les pays à bas salaires, ni une consommation en retrait depuis la fin 1990 ne peuvent constituer un élément moteur. On peut toutefois espérer que la reprise qui s'amorce cette année puisse avoir un effet positif en 1995.

A moyen terme, la consommation d'articles textiles ne peut s'accroître que dans le cadre d'une progression du pouvoir d'achat des ménages, sachant que la tendance à long terme est une diminution en pourcentage de cette consommation dans le budget des ménages. Or, une telle progression du pouvoir d'achat ne peut être espérée avant une reprise de l'activité mondiale qui se fait attendre.

Il n'en demeure pas moins que même dans un marché en retrait, globalement la consommation de certains produits peut progresser. Cette progression s'appuie sur la différenciation du produit sur la bonne créativité et dans l'adaptation au marché par une forte reactivité à l'évolution de la demande dans le cadre du «circuit-court». D'autres opportunités sont à prendre à l'exportation, notamment vers les pays dont les devises se sont appréciées par rapport au franc, comme le Japon, et dans une moindre mesure l'Allemagne qui est notre principal partenaire commercial, ou encore vers les Etats-Unis pour profiter du décalage conjoncturel. Ces opportunités justifient toutefois, dans de nombreux cas, une capacité d'internationalisation des entreprises qui fait trop souvent défaut, par manque de savoir-faire et de moyens.

## VII. LE BOIS, LE MEUBLE, LE PAPIER, LE VERRE

### A LE BOIS

#### ● 1993

Les industries du bois -hors sciage- emploient 48.000 salariés (entreprises de plus de 20 personnes) et ont réalisé en 1993 un chiffre d'affaires de 25,4 milliards de francs se répartissant ainsi :

7,3 milliards de francs pour les menuiseries et les charpentes industrielles,

2,5 milliards de francs pour les parquets, moulures et baguettes,

7,9 milliards de francs pour les panneaux,

5,6 milliards de francs pour les emballages,

0,5 milliard de francs pour les bâtiments prefabriqués,

1,6 milliard de francs pour les objets divers

C'est un secteur qui comporte 790 entreprises de plus de 20 salariés et qui est très faiblement concentré, avec une centaine d'entreprises dont trois groupes ayant plus de 100 salariés.

Le secteur de la construction constitue le marché principal des entreprises de transformation de bois. Il est demeuré à un niveau bas en 1993.

Ainsi, les logements commandés en 1993 n'ont été que de 256.000 soit -7,4 % par rapport à 1992. Pourtant, il semble que l'année 1993 ait marqué l'arrêt d'une détérioration commencée à la fin de l'année 1991. Un redressement s'est d'ailleurs opéré au second semestre 1993. L'année s'annonce meilleure et marque une tendance à la reprise.

La branche menuiserie et charpentes a souffert d'un fort recul en 1993 est essentiellement structurée autour des menuiseries industrielles

L'année 1993 a été marquée par la crise dans le secteur des panneaux de particules, avec un recul de 5 % de la production (2,5 millions de m<sup>3</sup>), liée à une

baisse de 7% de la consommation des industries du bâtiment et du meuble. Les exportations sont restées stables tandis que les importations ont chuté de 9%, ce qui a permis d'équilibrer les échanges dans ce secteur. La baisse des marchés conjuguée à la dépréciation de certaines monnaies européennes et la montée en puissance des nouvelles unités de production très performantes ont provoqué des fermetures de lignes de fabrication et même de chaînes d'usines. Les prix de ventes ont été entraînés à la baisse.

Les fabricants de palettes et de caisses palettes sont souvent intégrés en scierie. Ils sont très dépendants du secteur de la manutention et leur activité est liée à celle de l'économie en général. L'année 1993 a été, pour cette profession, caractérisée par un marché très morose (baisse de 15% de la demande) et marqué par une vive concurrence des pays de l'Est. La nécessaire valorisation des déchets de palettes, notamment les palettes dites «perdues ou unirotation» contraint les entreprises à s'adapter. Au plan professionnel, elles ont intensifié leurs efforts sur le plan de la qualité et ont développé leur action sur le plan de la normalisation européenne.

#### ● 1994

Les résultats du secteur des bois n'étant pas encore disponibles, tout au plus peut-on avancer que le climat est encore resté à la morosité et qu'une stabilisation de la situation est, au mieux, attendue pour 1995.

#### B LE MEUBLE

L'Union nationale des industries françaises de l'ameublement (UNIFA) a, en mars 1994, lancé une campagne de sensibilisation pour la relance de la consommation des meubles français. Avec son slogan, «le bon choix pour nos emplois» et la mise en avant de la mention «made in Europe, fabriqué en France», les professionnels de l'ameublement entendent ainsi participer au redémarrage de l'économie et répondre à la demande des consommateurs, particulièrement sensibles à la qualité des produits nationaux. Des étiquettes seront apposées sur les meubles concernés et des affichettes disposées sur les lieux de vente quand les distributeurs auront choisi de participer à l'opération.

1994 n'a pas montré de signes clairs de reprise, le marché semblant toujours aussi atone, à l'exception notable de celui du mobilier de bureau et de collectivité. Par contre, la reprise progressive du marché du logement, si elle se confirme et s'inscrit dans une

amélioration d'ensemble de la conjoncture, pourrait à moyen terme redonner de la vigueur à la demande nationale.

Dans le domaine du mobilier de bureau et de collectivités, les entreprises ont réagi en étoffant leur gamme premier prix et en intensifiant l'action commerciale. Les restructurations opérées au cours des deux derniers exercices devraient permettre un retour à l'équilibre. Le mouvement de concentration de ce secteur devrait se poursuivre ; les groupes multinationaux y jouant un rôle prépondérant, il ne peut être exclu que leurs choix stratégiques n'entraînent la mise en cause de certaines unités françaises de fabrication.

**La plupart des chefs d'entreprise du secteur de l'ameublement n'envisage au mieux qu'une stabilisation de la situation en 1995.**

#### C. LE PAPIER

L'industrie papetière française a subi des pertes estimées à 4,3 milliards de francs pour les cent dix-sept entreprises du secteur, contre 2,4 milliards l'année précédente, selon les chiffres de la fédération patronale (Copacel). Le niveau de pertes atteindrait 14 % du chiffre d'affaires cumulé des industriels (30 milliards de francs en 1993, soit 8 %). Et certains secteurs, comme le papier journal, jouent leur avenir cette année.

La profession explique l'année «apocalyptique» de 1993 par la baisse considérable des prix qui a suivi les dévaluations compétitives des pays nordiques à l'automne 1992.

La production globale de papiers, cartons et celluloses a certes augmenté en volume en 1993 (+ 3,3 % à 7,950 millions de tonnes), mais la baisse des prix a entraîné les chiffres d'affaires à la baisse. L'augmentation des exportations (+ 6,5 % à 3,240 millions de tonnes) a compensé partiellement l'incidence des dévaluations sur l'industrie. Globalement, les importations ont même légèrement reculé (- 1,5 %) à un niveau qui reste toutefois élevé, 4,370 millions de tonnes, sur les 9,080 millions de tonnes (- 0,1 %) consommées en France.

L'année 1994 s'est ouverte sur de meilleures perspectives que l'année 1993. Les mesures de surveillance des exportations suédoises et finlandaises instituées par la Commission des Communautés Européennes à partir du mois d'août 1993 jusqu'au

mois d'avril 1994, à la suite des démarches entreprises par le gouvernement français, et le contrôle des exportations finlandaises sur le territoire national, mis en place à la fin de l'année 1993 et levé à la fin du mois de juillet dernier, ont contribué à restaurer les conditions d'une concurrence plus loyale. Les mouvements de hausses des prix, qui ont d'abord touché les pâtes, se sont généralisés à l'ensemble des sortes. Ces hausses devraient être durables dans la mesure où elles sont soutenues par une forte demande en provenance notamment du sud-est asiatique.

Mais l'ampleur de la dépression qu'a traversée l'industrie papetière a révélé, notamment en Europe, l'insuffisance de sa concentration. Les mois à venir pourraient être marqués par un renouveau des opérations de fusions ou acquisitions à l'instar de la fusion des groupes suédois Assi-Doman-NCB (fin 1993) ou de l'acquisition par Smurfit de Cellulose du Pin.

#### D LE VERRE

Saint Gobain a enregistré des résultats en forte baisse pour 1993. Le résultat net (part du groupe) atteint 1,31 milliard de francs contre 2,37 milliards en 1992, soit un repli de 45%. Il tombe à 680 millions de francs, si l'on exclut les plus ou moins-values de cessions d'actifs. Le chiffre d'affaires du groupe verrier s'inscrit pour sa part en retrait de 3,3% à 71,5 milliards de francs.

Ce résultat s'accompagne d'un désendettement de 3 milliards de francs. L'endettement du groupe a en effet été ramené à 15 milliards de francs au cours de l'exercice, et représente 40% de ses fonds propres, contre 46% un an plus tôt.

Saint Gobain a souffert en 1993 (comme en 1992) d'une baisse générale des prix sur ses secteurs et d'un recul des volumes.

Par secteurs d'activités, seuls les matériaux de construction, à cause de leur implantation aux Etats Unis, et la canalisation, qui a bénéficié de la cession des compteurs d'eau, affichent des résultats en progression. Dans les autres secteurs (vitrage, isolation, conditionnement, céramiques industrielles et abrasifs), les résultats reculent.

En 1994, une amélioration des principaux résultats du groupe est attendue. Toutefois, le groupe étant implanté en France et en Allemagne, l'amélioration des résultats sera surtout marquée par une réduction du montant des provisions.

Reunie le jeudi 17 novembre 1994 sous la présidence de M. Jean HUCHON, vice-président, la Commission a procédé, sur le rapport de M. Francisque COLLOMB, rapporteur pour avis, à l'examen des crédits de l'Industrie figurant au projet de budget de l'Industrie et des Postes et Télécommunications pour 1995.

Elle a décidé, à la majorité, de donner un avis favorable à l'adoption des crédits demandés.